



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 43 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social pour 2008**

* A/63/150 et Corr.1.

** Le présent rapport est une version préliminaire des sections du rapport du Conseil économique et social relatives à la session d'organisation, à la reprise de la session d'organisation pour 2008 et à la session de fond de 2008. La section relative à la reprise de la session de fond paraîtra sous forme d'additif au présent rapport. L'ensemble du rapport paraîtra sous sa forme définitive dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 3* (A/63/3/Rev.1).

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la session d'organisation et à la reprise de cette session pour 2008 ainsi qu'à la session de fond de 2008 sont publiées dans un premier temps dans les documents E/2008/INF/2 et Add.1. Celles de la reprise de la session de fond paraîtront dans le document E/2008/INF/2/Add.2. Les résolutions et décisions paraîtront sous leur forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 1* (E/2008/99).



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	1
II. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les organismes issus des Accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.	3
III. Réunion spéciale consacrée à la crise alimentaire mondiale	6
IV. Débat de haut niveau.	9
A. Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale	13
B. Forum pour la coopération en matière de développement	13
C. Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable ».	18
D. Débat thématique sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable, compte tenu des défis actuels	20
E. Débat général de haut niveau	21
F. Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau présentée par le Président du Conseil	24
V. Débat consacré aux questions de coordination	34
Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu lors de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social.	34
VI. Débat consacré aux activités opérationnelles	38
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement	38
A. Suite donnée aux recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil	38
B. Rapports des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. . .	41
VII. Débat consacré aux affaires humanitaires	43
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	43
VIII. Débat consacré aux questions diverses	46
A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies	46
1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement. .	47

2.	Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010	47
B.	Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions	48
1.	Rapports des organes de coordination.	49
2.	Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011	50
3.	Coopération internationale dans le domaine de l'informatique	50
4.	Programme à long terme d'aide à Haïti	51
5.	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies	51
6.	Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit	52
7.	Le tabac ou la santé	52
C.	Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale, ainsi que de la résolution 61/16	53
D.	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	53
E.	Coopération régionale.	55
F.	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé	58
G.	Organisations non gouvernementales	60
H.	Questions relatives à l'économie et à l'environnement	65
1.	Développement durable	66
2.	Science et technique au service du développement	67
3.	Statistique	68
4.	Établissements humains	69
5.	Environnement	69
6.	Population et développement.	70
7.	Administration publique et développement	71
8.	Coopération internationale en matière fiscale	71
9.	Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.	72
10.	Cartographie	72
11.	Les femmes et le développement.	73
I.	Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme	73
1.	Promotion de la femme	75
2.	Développement social	77

3.	Prévention du crime et justice pénale	79
4.	Stupéfiants.	80
5.	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	82
6.	Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	82
7.	Droits de l'homme	82
8.	Instance permanente sur les questions autochtones	83
9.	Confidentialité des données génétiques et non-discrimination	84
J.	Instituts de recherche et de formation des Nations Unies	85
IX.	Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.	86
X.	Questions d'organisation	88
A.	Session d'organisation	88
B.	Reprise de la session d'organisation	90
C.	Session de fond	92
Annexes		
I.	Ordres du jour de la session d'organisation pour 2008, de la reprise de cette session et de la session de fond de 2008	94
II.	Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations	97
III.	Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés.	102

Chapitre I

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

1. En 2008, le Conseil économique et social a adopté des résolutions et des décisions sur des questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention. On trouvera ci-après un résumé des paragraphes pertinents de ces résolutions et décisions.

Le tabac ou la santé (point 7 g) de l'ordre du jour **Interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies**

2. Dans sa décision 2008/231, le Conseil, rappelant sa résolution 2006/42 du 27 juillet 2006 sur l'interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies, a recommandé que l'Assemblée générale examine à sa soixante-troisième session les recommandations énoncées dans la résolution concernant une interdiction totale de fumer dans les locaux de l'ONU, au Siège, dans les bureaux de pays et dans les bureaux régionaux, dans l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'une interdiction totale de vendre des produits du tabac dans les locaux de l'Organisation.

Coopération régionale (point 10) **Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

3. Dans sa résolution 2008/7, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver la résolution sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dont le texte est reproduit à l'annexe I de la résolution.

4. Dans la même résolution, le Conseil a approuvé également les annexes II, III et IV à la résolution sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, sur les questions examinées par les comités subsidiaires de la Commission et sur le mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la population arabe dans le Golan syrien occupé (point 11)

5. Dans sa résolution 2008/31, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution, et de continuer à faire le point sur les conditions de vie du peuple palestinien, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne.

Établissements humains [point 13 d)]

6. Dans sa décision 2008/239, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2008/64) et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale afin qu'elle l'examine à sa soixante-troisième session.

Promotion de la femme [point 14 a)]**Conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

7. Dans sa décision 2008/235, le Conseil a décidé de porter à l'attention de l'Assemblée générale les conclusions concertées dont le texte figure dans ladite décision, adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-deuxième session, comme contribution aux préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008.

Développement social [point 14 b)]**Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

8. Dans sa résolution 2008/17, le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à étoffer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et demandé à ce dernier de collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales et de tenir compte des aspects sociaux du Nouveau Partenariat dans les rapports d'ensemble qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

Prévention du crime et justice pénale [point 14 c)]**Préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

9. Par sa résolution 2008/22, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure dans ladite résolution.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [point 14 e)]**Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

10. Dans sa décision 2008/255, le Conseil a recommandé que l'Assemblée générale se prononce à sa soixante-troisième session sur la question de l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui passerait de 76 à 78.

Instituts de recherche et de formation des Nations Unies (point 15)**Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

11. Dans sa résolution 2008/35, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-troisième session, un rapport sur la question du financement des activités de formation diplomatique de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

Chapitre II

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les organismes issus des Accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. En application de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale et du paragraphe 88 de l'annexe I à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a tenu le 14 avril 2008, à ses 4^e et 5^e séances, une réunion spéciale de haut niveau avec les organismes issus des Accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2008/SR.4 et 5). Le Conseil était saisi pour examen d'une note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la collaboration dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement¹, y compris les nouveaux défis et problèmes (E/2008/7).
2. À la 4^e séance, le 14 avril, le Président du Conseil a fait une déclaration liminaire.
3. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a ensuite pris la parole.
4. À la même séance, les représentants des principaux acteurs institutionnels ci-après ont fait des déclarations : Petko Draganov (Bulgarie), Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED; Ricardo Ochoa, Chef du service des affaires internationales au Ministère des finances du Mexique, au nom du Président du Comité du développement; Murilo Portugal, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international; et Willy Alfaro, Directeur de la Division des relations extérieures de l'Organisation mondiale du commerce.
5. Toujours à la même séance, le Conseil a entendu un exposé de Zia Qureshi, Conseiller principal auprès de l'Économiste en chef de la Banque mondiale, sur le *Rapport de suivi mondial 2008*.
6. À la suite de cet exposé, le Conseil a suspendu sa séance plénière pour tenir une série de tables rondes (A, B et C).

Tables rondes

7. La table ronde A, sur le thème « Nouvelles initiatives en faveur du financement du développement », était coprésidée par Marc Bichler, Directeur de la coopération pour le développement et de l'action humanitaire au Ministère des affaires étrangères du Luxembourg et Président du Groupe de conseillers des Nations Unies sur les secteurs financiers accessibles à tous, et Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-2 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

Unies. Elle était animée par Philippe Douste-Blazy, Conseiller spécial du Secrétaire général pour un financement novateur du développement et Président du Conseil d'administration de la Facilité internationale d'achats de médicaments.

8. La table ronde B, sur le thème « Appui aux efforts de développement et renforcement du rôle des pays à revenu intermédiaire, notamment dans le domaine du commerce », était coprésidée par Marisol Argueta de Barillas, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador, et Juan Pablo de Laiglesia, Directeur de l'Agence espagnole de coopération internationale au développement. Elle était animée par Lakshmi Puri, Vice-Secrétaire générale par intérim et Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED.

9. La table ronde C, sur le thème « Appui aux efforts de développement des pays les moins avancés, notamment par le renforcement de leurs capacités dans le domaine du commerce », était coprésidée par Håkon A. Gulbrandsen, Secrétaire d'État au développement international au Ministère des affaires étrangères de la Norvège, et Ismat Jahan, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies. Elle était animée par Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Échange de vues entre les participants

10. À sa 5^e séance, le 14 avril, le Conseil a repris sa Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED et tenu un débat thématique sur le thème « Comment établir et maintenir des marchés financiers solides : défis posés à la coopération internationale ». Joaquín Almunia, Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, Jomo Kwame Sundaram, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, et Christopher Towe, Directeur adjoint du Département des marchés monétaires et financiers du FMI, sont intervenus dans le débat.

11. Un débat interactif s'est ensuite ouvert, à la même séance, au cours duquel les représentants des États-Unis d'Amérique et du Brésil, ainsi que les observateurs de la Slovénie (en tant que Président du Conseil économique et financier de l'Union européenne), d'Antigua-et-Barbuda, de la Guinée (au nom du Président par intérim des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe africain) et de la Norvège ont fait des déclarations.

12. À la même séance également, le représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait une déclaration.

13. À la même séance, l'Administrateur de la Banque mondiale et le Directeur général du Fonds monétaire international ont fait des déclarations.

14. Également à la même séance, des représentants d'organisations de la société civile (European Network on Finance and Development et la Coalition Nouvelles règles pour la finance mondiale) ont fait des déclarations.

15. À la 5^e séance, le Conseil a tenu un débat spécial sur le financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements, auquel ont participé les experts suivants : Olav Kjørven,

Administrateur assistant au Programme des Nations Unies pour le développement, Directeur du Bureau des politiques de développement; Tariq Banuri, maître de recherche et Directeur du « Future Sustainability Programme » à l'Institut de Stockholm pour l'environnement; et Lucio Monari, Chef du Bureau du Vice-Président de la Banque mondiale pour le développement durable.

16. À la même séance également, les déclarations des intervenants ont été suivies d'un débat interactif au cours duquel les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Bélarus, de la Barbade, du Japon, de l'Indonésie, du Portugal, du Bénin et du Brésil, ainsi que les observateurs de l'Australie, d'Antigua-et-Barbuda et de l'Inde, ont fait des déclarations.

17. À la même séance, le Doyen du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a fait une déclaration.

18. Toujours à la même séance, un représentant de la société civile (Stamp Out Poverty) a fait une déclaration.

19. Le Président du Conseil a fait la synthèse des débats de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les organismes issus des Accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (voir A/63/80-E/2008/67).

Clôture de la réunion

20. À la 5^e séance, le 14 avril, le Président du Conseil a pris la parole pour déclarer close la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les organismes issus des Accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Chapitre III

Réunion spéciale consacrée à la crise alimentaire mondiale

1. De sa 7^e à sa 9^e séance, du 20 au 22 mai 2008, le Conseil a tenu une réunion spéciale consacrée à la crise alimentaire mondiale. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2008/SR.7 à 9).
2. À sa 7^e séance, le 20 mai, le Conseil a entendu un enregistrement vidéo de messages de Bingu wa Mutharika, Président du Malawi, et de Gordon Brown, Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
3. À la même séance, le Président du Conseil a fait une déclaration liminaire.
4. À la même séance également, le Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale a fait une déclaration.
5. Toujours à la même séance, le Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole.
6. À la même séance encore, le Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai 2008 (Royaume-Uni) a fait une déclaration.
7. À la même séance, le Conseil a entendu une allocution liminaire de Joachim von Braun, Directeur général de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, de Washington.
8. Toujours à la même séance, le Conseil a entendu des déclarations de Miguel Ángel Moratinos, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne et de la coopération, de Rama Yade, Secrétaire d'État française chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme, et de Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation, qui a lu un message du Président brésilien Inácio Lula da Silva.
9. À la même séance, le Conseil a entendu des déclarations de Jeffrey Sachs, Directeur du Earth Institute (Université Columbia); Robert Glasser, Secrétaire général de CARE International; et James Borel, s'exprimant au nom de la Chambre de commerce internationale.
10. Toujours à la même séance, le Conseil a entendu des déclarations de Byron Blake, Représentant permanent adjoint d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine); Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne); Sirodjidin Aslov, Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation (s'exprimant également au nom du Bélarus, du Kazakhstan et du Kirghizistan); Ismat Jahan, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation (au nom des pays les moins avancés); Claude Heller, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe de Rio); Robert Hill, Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation; Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation; Heraldo Muñoz, Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation; Peter Maurer, Représentant permanent de la Suisse

auprès de l'Organisation; et Prasad Kariyawasam, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation.

11. À la même séance, Joe Donnelly, représentant de Caritas Internationalis, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a fait une déclaration.

12. À sa 8^e séance, le 21 mai, le Conseil a entendu des déclarations de Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation; Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation; Marty M. Natalegawa, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation; Maged Abdelaziz, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation; John McNee, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation; Habib Mansour, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation; Nirupam Sen, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation; Johan Løvald, Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation; Saviour F. Borg, Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation; Claudia Blum, Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation; Rosemary Banks, Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation; María Rubiales de Chamorro, Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation; Hilario G. Davide, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation; Jorge Arturo Reina, Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation; Carmen Maria Gallardo Hernández, Représentante permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation; Youcef Yousfi, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation; Raymond Wolfe, Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation; Byrganym Aitimova, Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation; Hjálmar W. Hannesson, Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation; Alpha Ibrahima Sow, Représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation; Steve Dick Tennyson Matenje, Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation; Hoang Chi Trung, Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation; Enriquillo del Rosario Ceballos, Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires de la République dominicaine auprès de l'Organisation; Ileana Nuñez Mordoche, Représentante permanente adjointe et Chargée d'affaires de Cuba auprès de l'Organisation; Jean Olinger, Conseiller et Représentant permanent adjoint du Luxembourg auprès de l'Organisation; Luc Joseph Okio, Ministre Conseiller et Chargé d'affaires de la République du Congo auprès de l'Organisation; Javier Loayza Barea, Représentant permanent adjoint de la Bolivie auprès de l'Organisation; Kim Bong-Hyun, Représentant permanent adjoint de la République de Corée auprès de l'Organisation; Manuel Ney Monteiro Cardoso, Conseiller et Chargé d'affaires du Cap-Vert auprès de l'Organisation; et Liu Zhenmin, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation (voir E/2008/SR.8).

13. À sa 9^e séance, le 22 mai, le Conseil a entendu des déclarations de Hamidon Ali, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation; Eladio Loizaga, Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation; George Talbot, Chargé d'affaires de la Mission permanente du Guyana auprès de l'Organisation; Chirachai Punkrasin, Représentant permanent adjoint de la Thaïlande auprès de l'Organisation; Jean-Marie Ehouzou, Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation; Aura Mahuampi Rodríguez de Ortiz, Représentante permanente adjointe de la République bolivarienne du Venezuela

auprès de l'Organisation; Hamid Chabar, Représentant permanent adjoint du Maroc auprès de l'Organisation; Olivier Belle, Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès de l'Organisation; Akec K. A. Khoc, Représentant permanent adjoint du Soudan auprès de l'Organisation; Günther Otto Frommelt, Représentant permanent adjoint du Liechtenstein auprès de l'Organisation; Ilan Simon Fluss, de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation; Bature Lawal, de la Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation; Robert S. Hagen, de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation; Sergey Kononuchenko, de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation; William Exantus, de la Mission permanente de Haïti auprès de l'Organisation; Jasem Ibrahim J. M. Al-Najem, de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation; Pinehas Aluteni, de la Mission permanente de la Namibie auprès de l'Organisation; et Mohamed A. A. Alahraf, de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation.

14. À la même séance, les représentants de la Communauté européenne, du Secrétariat du Commonwealth, de l'Institution pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont fait des déclarations.

15. Toujours à la même séance, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds international de développement agricole, de la Banque mondiale, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Programme alimentaire mondial ont fait des déclarations.

16. À la même séance, le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait une déclaration.

17. La déclaration du Président du Conseil à l'occasion de la réunion spéciale du Conseil consacrée à la crise alimentaire mondiale a été publiée sous la cote E/2008/66.

18. À la 9^e séance, le Vice-Président du Conseil (Biélorus) a fait une déclaration finale et déclaré close la réunion spéciale du Conseil consacrée à la crise alimentaire mondiale.

Chapitre IV

Débat de haut niveau

Ouverture de la session

1. Le débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil s'est tenu de la 12^e à la 20^e séance, du 30 juin au 3 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytique pertinents (E/2008/SR.12 à 20).
2. Dans sa décision 2007/272, le Conseil a décidé que le thème de l'examen ministériel annuel de 2008 serait le suivant : « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable » [point 2 c)].
3. Dans sa décision 2008/208, le Conseil a décidé que le thème de 2008 du débat thématique serait le suivant : « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, compte tenu des difficultés actuelles » [point 2 d)].
4. Pour le débat de haut niveau, le Conseil était saisi des documents suivants :
 - a) Note du Secrétaire général sur le choix du thème du débat thématique pour le débat de haut niveau de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social (E/2008/10);
 - b) Note du Secrétaire général sur les examens ministériels annuels dans le cadre des débats de haut niveau des sessions de fond de 2010 et 2011 du Conseil économique et social : choix des thèmes (E/2008/11);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur l'examen ministériel annuel : Mise en œuvre des objectifs convenus sur le plan international en matière de développement durable (E/2008/12);
 - d) *La situation économique et sociale dans le monde, 2008 : Remédier à l'insécurité économique* – Vue d'ensemble (E/2008/50);
 - e) Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2008 (E/2008/57);
 - f) Rapport du Secrétaire général sur le thème du débat de haut niveau de 2008 du Conseil économique et social : promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable, compte tenu des défis actuels (E/2008/68);
 - g) Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2008/69);
 - h) Partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/2008/15)
 - i) Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dixième session (E/2008/33);
 - j) Lettre datée du 25 avril 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/56);

k) Lettre datée du 23 mai 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/70);

l) Lettre datée du 3 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/74);

m) Lettre datée du 29 mai 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/75);

n) Lettre datée du 2 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/78);

o) Lettre datée du 4 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/79);

p) Lettre datée du 11 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/81);

q) Lettre datée du 17 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/85);

r) Lettre datée du 18 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/86);

s) Lettre datée du 13 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/87);

t) Note verbale datée du 25 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par la Mission permanente du Royaume de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/88);

u) Lettre datée du 23 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/89);

v) Déclaration présentée par Sulabh International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/1);

w) Déclaration présentée par la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/2);

x) Déclaration présentée par la Confédération internationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/3);

y) Déclaration présentée par la Convention of Independent Financial Advisors, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/4);

z) Déclaration présentée par la United Nations Association of China, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/5);

aa) Déclaration présentée par la Foundation for Subjective Experience and Research, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/6);

bb) Déclaration présentée par Aide internationale pour les handicapés, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/7);

cc) Déclaration présentée par l'Association tunisienne des mères, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/8);

dd) Déclaration présentée par l'Association des centres internationaux d'affaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/9);

ee) Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/10);

ff) Déclaration présentée par la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/11);

gg) Déclaration présentée par la Mulchand and Parpati Thadhani Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/12);

hh) Déclaration présentée par Ius Primi Viri International Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/13);

ii) Déclaration présentée par Mumbai Educational Trust, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/14);

jj) Déclaration présentée par Oasis Open City Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/15);

kk) Déclaration présentée par Legião da Boa Vontade, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/16);

ll) Déclaration présentée par le Mouvement pour l'éducation en matière de droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/17);

mm) Déclaration présentée par Droit à l'énergie-SOS futur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/18);

nn) Déclaration présentée par la Foundation for Research on Technology Migration and Integration, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/19);

oo) Déclaration présentée par l'International Union of Economists, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/20);

pp) Déclaration présentée par Goi Peace Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/21);

qq) Déclaration présentée par le Mouvement international ATD quart monde, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/22);

rr) Déclaration présentée par Fundación Diagrama, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/23);

ss) Déclaration présentée par l'American Association of Retired Persons, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2008/NGO/24);

tt) Document de séance intitulé « Comment la philanthropie d'entreprise peut contribuer à faire progresser les objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement en ce qui concerne le développement durable » (E/2008/CRP.2);

uu) Document de séance intitulé « Résumé de la réunion spéciale du Conseil économique et social sur la crise alimentaire mondiale » (E/2008/CRP.3).

5. À la 12^e séance, le 30 juin, le Président du Conseil a ouvert le débat de haut niveau de la session de fond et fait une déclaration.

6. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a lu une déclaration au nom du Secrétaire général de l'ONU.

Réalisation du développement durable

7. À sa 12^e séance, le 30 juin, le Conseil a entendu des déclarations liminaires de Rajendra K. Pachauri, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et de Nicholas Stern, auteur du rapport *Stern Review*, sur la question de la réalisation du développement durable.

8. Après les déclarations liminaires, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan, de l'Indonésie et de l'Autriche, et par l'observateur d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine).

A. Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale

9. À sa 12^e séance, le 30 juin, le Conseil a tenu avec les représentants des institutions financières et commerciales une concertation de haut niveau sur la situation actuelle de l'économie mondiale.

10. À la même séance, le Conseil a entendu des observations liminaires du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et des déclarations des intervenants suivants : Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; Murilo Portugal, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international; Justin Lin, économiste en chef à la Banque mondiale; et Valentine Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce (E/2008/SR.12).

11. À la même séance également, le Président du Comité des politiques du développement et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont fait des déclarations.

B. Forum pour la coopération en matière de développement

12. Le Conseil a tenu le premier Forum biennal pour la coopération en matière de développement à ses 13^e et 14^e séances, le 30 juin, et à sa 16^e séance, le 1^{er} juillet 2008.

13. À la 13^e séance, le 30 juin, le Président a fait une déclaration.

14. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a donné lecture d'une déclaration du Secrétaire général de l'ONU et présenté le rapport pour le point de l'ordre du jour en question.

15. À la 16^e séance, le 1^{er} juillet, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique a fait une déclaration.

16. À la même séance, le Président a fait une déclaration et déclaré clos le Forum pour la coopération en matière de développement.

1. Une nouvelle vision pour la coopération en matière de développement au XXI^e siècle

17. À sa 13^e séance, le 30 juin, le Conseil a entendu le discours d'ouverture du Commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire, Louis Michel, sur le thème « Une nouvelle vision pour la coopération en matière de développement au XXI^e siècle ».

18. À la même séance, lors de l'échange de vues, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan et de la Nouvelle Zélande, ainsi que par les observateurs de la Jamahiriya arabe libyenne et d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine).

19. À la même séance également, un représentant de la société civile (Society of Catholic Medical Missionaries) a fait une déclaration.

20. Le Conseil a ensuite suspendu sa séance plénière et tenu deux tables rondes parallèles.

Table ronde 1.A

Recensement des lacunes et des obstacles : accroître l'aide : pour quels bénéficiaires?

21. La table ronde 1.A était présidée par le Vice-Président du Conseil, Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg) et animée par le Ministre de l'économie et des finances du Niger, Ali Mahaman Lamine Zeine.

22. Le modérateur a fait une déclaration liminaire.

23. Les intervenants suivants ont présenté des exposés : Sambou Wagué, Secrétaire général au Ministère malien de l'économie et des finances; Paul Collier, professeur et Directeur à l'Université d'Oxford; et Richard L. Greene, Directeur adjoint chargé de l'aide extérieure au Département d'État des États Unis.

24. Les intervenants ont procédé à un échange de vues avec les représentants de l'Indonésie, de la Barbade, des États-Unis d'Amérique et de la Chine, ainsi qu'avec les observateurs du Maroc, du Rwanda, de la Norvège et du Nigéria.

25. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques a également fait une déclaration.

26. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ont fait des déclarations.

27. Un représentant du Comité des politiques de développement a également fait une déclaration.

28. Le représentant de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies a fait une déclaration.

Table ronde 1.B

Examen des tendances et des progrès dans la coopération pour le développement : coopération Sud-Sud et coopération triangulaire : que peuvent apprendre les acteurs du développement?

29. La table ronde 1.B était présidée par le Vice-Président du Conseil, Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert). Le modérateur était le Ministre du commerce extérieur et du développement de la Finlande, Paavo Väyrynen.

30. Le modérateur a fait une déclaration liminaire.

31. Les intervenants suivants ont présenté des exposés : Liu Guijin, Ambassadeur et Envoyé spécial de la Chine chargé des affaires africaines; Karen Zelaya, Ministre de la coopération internationale du Honduras, et Masato Watanabe, Directeur du Bureau de la coopération internationale au Ministère des affaires étrangères du Japon.

32. Les intervenants ont procédé à un échange de vues avec les représentants de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Malaisie, la Chine, de la Fédération de Russie, de Sainte-Lucie et du Japon, et avec les observateurs de l'Italie, de la

Colombie, de la Guinée, de l'Inde, de la République-Unie de Tanzanie et de la Namibie.

Table ronde 1.C

Examen des tendances et des progrès : comment la société civile et les nouveaux acteurs du développement peuvent-ils renforcer l'impact de la coopération au niveau des pays?

33. La table ronde 1.C était présidée par le Vice-Président du Conseil, Park In-kook (République de Corée), et animée par le Directeur exécutif de l'Agence néo-zélandaise du développement et de l'aide internationale, Peter Adams.

34. Le modérateur a fait une déclaration liminaire.

35. Les intervenants suivants ont présenté des exposés : Kumi Naidoo, Secrétaire général et Président de l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS); Michel Kazatchkine, Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; Shona Grant, Directrice du domaine d'intervention relatif au développement au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable; et Peter Msolla, Ministre des communications, des sciences et des technologies de la République-Unie de Tanzanie.

36. Catherine Bertini, représentante de la Fondation Bill et Melinda Gates, a fait une déclaration en tant qu'animatrice.

37. Les intervenants ont procédé à un échange de vues avec les représentants de la Chine et de l'Indonésie et les observateurs du Kenya et de la France.

38. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales suivantes : All India Shah Behram Baug Society; People's Movement for Human Rights Learning; Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies; Confédération syndicale internationale; et Mouvement international ATD quart monde.

39. Le représentant du Gouvernement régional catalan (gouvernement local) a également fait une déclaration.

2. L'évolution du contexte et de la dynamique de la coopération pour le développement international

40. À sa 14^e séance, le 1^{er} juillet, le Conseil a entendu les déclarations liminaires de Trevor Manuel, Ministre des finances de l'Afrique du Sud et Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Conférence d'examen de Doha, et de Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED, sur le thème « La coopération internationale pour le développement : situation et dynamique en évolution ».

41. À la même séance, au cours de l'échange de vues, des déclarations ont été faites par le représentant de la Malaisie et par l'observateur de la Guinée.

42. Le Conseil a ensuite suspendu sa séance plénière et tenu deux tables rondes parallèles.

*Table ronde 2.A**Recensement des lacunes et des obstacles : les pays disposent-ils des moyens nécessaires à l'accroissement de l'aide?*

43. La table ronde 2.A était présidée par le Vice-Président du Conseil, Andrei Dapkiunas (Biélorus). Le modérateur était l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, Kemal Dervis.

44. Le modérateur a fait une déclaration liminaire.

45. Les intervenants suivants ont présenté des exposés : Gérard Niyibigira, Président du Conseil économique et social et ancien Ministre des finances du Burundi; John Rwangombwa, Secrétaire général et Secrétaire au Trésor (Ministère des finances et de la planification économique du Rwanda); et Ingrid Hoven, Directrice générale au Ministère du développement et de la coopération économique de l'Allemagne.

46. Les experts ont eu un échange de vues avec les représentants de l'Indonésie, du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande et du Brésil, ainsi qu'avec les observateurs du Mexique, d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Norvège, de la Namibie, du Bangladesh et de la Belgique.

47. Une déclaration a aussi été faite par le représentant de la Banque mondiale.

48. Le représentant de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies a fait une déclaration.

49. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Cités et Gouvernements locaux unis et Agence catalane de la coopération pour le développement.

*Table ronde 2.B**Partage des enseignements tirés : comment l'aide au développement peut-elle appuyer les stratégies nationales de développement?*

50. La table ronde 2.B était présidée par le Vice-Président du Conseil, Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert). Le modérateur était le Ministre de la coopération au développement de la Belgique, Charles Michel.

51. Le modérateur a fait une déclaration liminaire.

52. L'animateur, Bernard Petit, Directeur général adjoint de la Direction générale du développement (Commission européenne), a également fait une déclaration.

53. Les intervenants suivants ont présenté des exposés : Ali Mahaman Lamine Zeine, Ministre de l'économie et des finances du Niger, et Park Kang-ho, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la République de Corée.

54. Les experts ont eu un échange de vues avec les représentants de la France, du Japon, de la Chine, du Congo, d'El Salvador, du Niger, du Bénin et de la Bolivie, ainsi qu'avec les observateurs de la République dominicaine, de l'Afghanistan, du Nicaragua et de l'Éthiopie.

55. Le représentant de l'Organisation internationale pour les migrations a également fait une déclaration.

56. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a lui aussi fait une déclaration.

57. Des déclarations ont en outre été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Mouvement international ATD quart monde et Confédération syndicale internationale.

Principaux messages et recommandations du Forum des parties prenantes de Rome

58. Parallèlement à sa 15^e séance, le 1^{er} juillet, le Conseil a entendu un exposé spécial sur le thème des « Principaux messages et recommandations du Forum des parties prenantes de Rome », dont le modérateur était Anders Johnson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire.

59. Des exposés ont été présentés par Gérald Tremblay, maire de Montréal et Président de la Communauté métropolitaine de Montréal (Canada), et Kumi Naidoo, Secrétaire général et Directeur général de CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation citoyenne, ainsi que par le modérateur.

Table ronde

Recenser les lacunes et les obstacles : action menée pour accroître l'efficacité de l'aide : vers un consensus à Accra et Doha

60. Parallèlement à sa 15^e séance, le 1^{er} juillet, et à la suite de l'exposé spécial, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Recenser les lacunes et les obstacles : action menée pour accroître l'efficacité de l'aide : vers un consensus à Accra et Doha », présidée par le Vice-Président du Conseil, Jean-Marie Hoscheit (Luxembourg), et animée par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Munir Akram, qui ont tous deux fait des déclarations.

61. Le Président et le modérateur ont fait des déclarations liminaires.

62. Les intervenants suivants ont présenté des exposés : George Y. Gyan-Baffour, Vice-Ministre des finances et de la planification économique du Ghana (par téléconférence); Eckhard Deutscher, Président du Comité d'aide au développement à l'Organisation de coopération et de développement économiques; Ramesh Singh, Directeur général de Action Aid International, et Trevor Manuel, Ministre des finances de l'Afrique du Sud et Envoyé spécial à la Conférence d'examen de Doha.

63. Les experts ont eu un échange de vues avec les représentants des Pays-Bas, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de l'Indonésie, du Portugal, du Royaume-Uni, du Japon et des États-Unis, et avec les observateurs du Kenya, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Belgique, d'Antigua-et-Barbuda, de la Guinée, du Danemark, de la Jamaïque et du Tchad.

64. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Cités et Gouvernements locaux unis et Society of Catholic Medical Missionaries (au nom de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies).

C. Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable »

65. À sa 17^e séance, le 2 juillet, le Conseil a entamé son examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable » et entendu une déclaration liminaire du Président du Conseil.

66. Le modérateur des exposés nationaux facultatifs était David Hales, Président du College of the Atlantic.

67. À la même séance, le Conseil a entendu des exposés nationaux facultatifs sur le thème de l'examen ministériel annuel présentés par une équipe de représentants de la Belgique : Charles Michel, Ministre de la coopération au développement, et Ahn Le Dieu, ancien directeur de projet du Programme belge pour Ho Chi Minh Ville.

68. Les experts ont répondu à des questions soulevées par les représentants de la Malaisie et du Bénin, et par l'observateur du Viet Nam.

69. À la même séance également, le Conseil a entendu des exposés nationaux facultatifs présentés par une équipe de représentants du Chili : Paula Quintana, Ministre de la planification nationale et de la coopération, et Leonardo Moreno, représentant de la société civile.

70. Les experts ont répondu à des questions posées par les représentants de l'Uruguay, du Pakistan et de la Nouvelle Zélande, et par les observateurs du Mexique et de l'Espagne.

71. Également à sa 17^e séance, le Conseil a entendu des exposés nationaux facultatifs présentés par une équipe de représentants du Royaume-Uni : Andrew Steer, Directeur général du Service politique et recherche au Département du développement international, et Maria Arce Moreira et Joanne Green, représentantes de la société civile.

72. Les experts ont répondu à des questions posées par les représentants du Malawi, du Mozambique et de la Malaisie, et par les observateurs du Bangladesh, d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et de la Jamahiriya arabe libyenne.

73. À la même séance, le Conseil a entendu un exposé national facultatif présenté par Peter Msolla, Ministre des sciences, de la technologie, des télécommunications et des technologies de l'information de la République-Unie de Tanzanie.

74. L'expert a répondu aux questions posées par le représentant du Guyana et par les observateurs du Danemark et de la Finlande.

75. À sa 19^e séance, le 3 juillet, le Conseil a entendu un exposé national facultatif présenté par Bounkeut Sangsomsak, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

76. L'expert a répondu aux questions posées par les représentants de la Suède, de la Malaisie, du Japon, de la Bolivie et de la Nouvelle-Zélande, et par l'observateur de l'Australie.

77. À la même séance, le Conseil a entendu un exposé national facultatif présenté par Jean-Louis Schiltz, Ministre de la coopération et de l'action humanitaire du Luxembourg.

78. L'expert a répondu aux observations et aux questions posées par les représentants du Cap-Vert, de la Mauritanie et du Bénin, et par l'observateur de la Finlande.

79. À la même séance également, le Conseil a entendu des exposés nationaux facultatifs présentés par une équipe de représentants du Kazakhstan : Nurlan Danenov, Vice-Ministre des affaires étrangères; Yuri Shokamanov, Secrétaire exécutif de l'Agence de statistique; Bulat Bekniyazov, Directeur du Département des relations multilatérales, au Ministère des affaires étrangères, et Raushan Sarsembaeva, représentant de la société civile.

80. Les experts ont répondu aux questions posées par les représentants de la Fédération de Russie, des États-Unis, du Bélarus et du Japon, et par l'observateur de l'Afghanistan.

81. À la même séance également, le Conseil a entendu un exposé national facultatif présenté par Paavo Väyrynen, Ministre du commerce extérieur et du développement de la Finlande.

82. L'expert a répondu aux questions posées par les représentants du Royaume-Uni et de la Malaisie, et par les observateurs de la République-Unie de Tanzanie, de la Guinée, de l'Éthiopie et de la Namibie.

Table ronde

Rôle des services écosystémiques dans le développement durable

83. Parallèlement à sa 18^e séance, le 2 juillet, le Conseil a tenu une table ronde qui avait pour thème « Le rôle des services écosystémiques dans le développement durable ». La table ronde a été présidée par le Vice-Président du Conseil, Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), et animée par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Achim Steiner, puis par la Présidente de la Commission de la gestion des écosystèmes à la World Conservation Union, Hillary Masundire.

84. Le modérateur a fait une déclaration liminaire.

85. Les intervenants suivants ont présenté des exposés : Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique; Hillary Masundire, Présidente de la Commission de la gestion des écosystèmes à la World Conservation Union; Magnus Ngoile, Directeur général du Conseil national de gestion de l'environnement de la République-Unie de Tanzanie; Jorge Mario Rodríguez, Directeur au Fonds national de financement du secteur forestier du Costa Rica et Dane Gobin, Directeur général du Centre Iwokrama pour la protection et le développement de la forêt ombrophile du Guyana.

86. Anna Tibaijuka, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, a fait une déclaration en tant qu'animatrice.

87. Les experts ont eu un échange de vues avec les représentants de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de l'Indonésie et du Brésil, et avec l'observateur d'Israël.

88. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait une déclaration.

89. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Forum des parties pour un avenir durable et International Women's Anthropology Conference.

D. Débat thématique sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable, compte tenu des défis actuels

90. À la suite de sa 19^e séance, le 3 juillet, le Conseil a tenu simultanément deux réunions-débats dans le cadre de son débat thématique sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable, compte tenu des défis actuels.

Réunion-débat A

Bioénergie, modes de subsistance viables et les pauvres en milieu rural

91. Cette réunion-débat a été présidée par M. Anthony Severin, Secrétaire permanent au Ministère des affaires extérieures de Sainte-Lucie, et animée par M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

92. L'animateur a fait une déclaration liminaire.

93. M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a fait une déclaration en sa qualité d'intervenant principal.

94. Les participants suivants ont fait des exposés : M. Alexander Mueller, Sous-Directeur général à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; M^{me} Sonja Vermeulen, Directrice du Programme des entreprises et développement durable à l'Institut international pour l'environnement et le développement; M. Lionel López, Directeur de Technoserve (Guatemala); et M^{me} Suzanne Hunt, spécialiste de la bioénergie et consultante indépendante.

95. Les participants ont échangé des vues avec les représentants de la République tchèque, de l'Indonésie et du Brésil, ainsi qu'avec les observateurs de l'Allemagne, de l'Italie, de la République-Unie de Tanzanie et de la Jamaïque.

96. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Confédération syndicale internationale; All India Women's Education Fund Association; Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management; Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies; Année mondiale de la lutte contre la faim.

Réunion-débat B

Mise à profit de la flambée des cours des produits agricoles aux fins de l'élimination de la pauvreté et du développement durable : les petits exploitants agricoles

97. Cette réunion-débat a été présidée par le Vice-Président du Conseil, M. Andrei Dapkiunas (Biélorus), et animée par M^{me} Annika Söder, Sous-Directrice générale adjointe à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

98. Le Président et l'animatrice ont fait des déclarations liminaires.

99. M^{me} Anna Tibaijuka, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, a fait une déclaration en sa qualité d'intervenante principale.

100. Les participants suivants ont fait des exposés : M. Frank Tumpale Mwenifumbo, Vice-Ministre malawien de l'agriculture et de la sécurité alimentaire; M. Robert Watson, Conseiller scientifique principal au Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales; M. Steven Schonberger, chef des opérations pour l'agriculture et le développement rural à la Banque mondiale; M^{me} Sandra Polaski, associée principale et Directrice du projet Commerce, équité et développement, à la Dotation Carnegie pour la paix internationale, Washington; M. James Borel, Vice-Président du Groupe DuPont Protection des cultures et Pioneer Hi-Bred.

101. Les participants ont échangé des vues avec les représentants de l'Indonésie et de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) ainsi qu'avec les observateurs de l'Australie et de l'Éthiopie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe africain), de la République-Unie de Tanzanie et de la Guinée.

102. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et par l'observateur du Fonds commun pour les produits de base.

103. Des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : United Church of Christ Board for World Ministries (au nom de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies); International Partners for Sustainable Agriculture; et Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management.

E. Débat général de haut niveau

104. À ses 15^e et 18^e séances, les 1^{er} et 2 juillet, le Conseil a tenu son débat général sur le Forum pour la coopération en matière de développement [point 2 b)], les thèmes de l'examen ministériel annuel [point 2 c)] et le débat thématique [point 2 d)] (voir E/2008/SR.15 et SR.18).

105. À la 15^e séance, le 1^{er} juillet, le Président du Conseil a fait une déclaration.

106. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et questions interinstitutions a fait une déclaration liminaire.

107. Toujours à la même séance, le Président du Comité des politiques de développement a fait une déclaration.

108. À la même séance, le Conseil a entendu les déclarations de M. Andrei Stratan, Vice-Premier Ministre moldave des affaires étrangères et de l'intégration européenne; M^{me} Marisol Argueta de Barillas, Ministre salvadorienne des affaires étrangères; M. Abdulla Shahid, Ministre maldivien des affaires étrangères; M. Edmundo Orellana Mercado, Ministre hondurien des affaires étrangères (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale); M. Nikolay Zaychenko, Ministre bélarussien de l'économie; M^{me} Paula Quintana, Ministre chilienne de la planification nationale et de la coopération; M. Charles Michel, Ministre belge de la coopération au développement; M. Osman Mohamed Osman, Ministre égyptien du développement économique; M^{me} Fatima Bint Mohammed Al-Balooshi, Ministre bahreïnite du développement social; M. Denis Lowe, Ministre barbadien de l'aide sociale, de l'autonomie locale et du développement urbain; M. Nurlan Danenov, Vice-Ministre kazakh des affaires étrangères; M. A. Yakovenko, Vice-Ministre russe des affaires étrangères; M^{me} Margarita R. Songco, Directrice générale adjointe de l'Autorité philippine nationale de développement économique; M. Valdrak Jaentschek Ludwing, Vice-Ministre nicaraguayen des relations économiques et de la coopération; M. Lazare Makayat-Safouesse, Vice-Secrétaire général au Ministère congolais des affaires étrangères; M^{me} Rosalina Ynoa González, Directrice générale de la coopération multilatérale au Ministère dominicain de l'économie et de la planification; M. Conrod Hunte, Représentant permanent adjoint d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); M. Jean-Maurice Ripert, Chef de la délégation française (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont membres de l'Union européenne); M. Robert Hill, Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande); M. Anders Lidén, Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} María Fernanda Espinosa, Représentante permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Hjálmar W. Hannesson, Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Habib Mansour, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

109. Toujours à la même séance, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a fait une déclaration.

110. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, Mouvement international ATD quart monde et Association internationale IUS PRIMI VIRI.

111. À sa 18^e séance, le 2 juillet, le Conseil a poursuivi son débat général et a entendu les déclarations de M. Antonio Rivas, Vice-Ministre paraguayen des relations extérieures; M^{me} Rita Kieber-Beck, Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein; M. Manouchehr Mottaki, Ministre iranien des affaires étrangères; M. Mahamoud G.I. Elwarfally, Secrétaire général libyen de la planification nationale; M. Yasuhide Nakayama, Vice-Ministre japonais des affaires étrangères;

M. Alberto Osvaldo Naranjo Paz, Vice-Ministre au Ministère cubain de l'agriculture; M. Witold Waszczykowski, Sous-Secrétaire d'État au Ministère polonais des affaires étrangères; M. Frank Mwenifumbo, Vice-Ministre malawien de l'agriculture et de la sécurité alimentaire; M. Martin Dahinden, Directeur général de l'Agence suisse pour le développement et la coopération; M. Peter Katjavivi, Directeur général de la Commission namibienne de planification; M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Negash Kebret Botor, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe africain); M. Ismat Jahan, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des pays les moins avancés); M. Hamidon Ali, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Claudia Blum, Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Hamid Al Bayati, Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Abdalmahmoud Abdalhaleem Mohamad, Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Jorge Voto-Bernales, Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. R. M. Marty Natalegawa, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Hugo Siles Alvarado, Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Abderrahim Ould Hadrami, Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Filipe Chidumo, Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Özhan Üzümcüoğlu, Représentant permanent adjoint de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Liu Zhenmin, Représentant permanent par intérim de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Nor-Eddine Benfreha, Ministre plénipotentiaire de la Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Daniel Carmon, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. George Talbot, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guyane auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Kim Bong-hyun, Représentant permanent par intérim de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies; M^{gr} Celestino Migliore, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

112. À la même séance, M. Ivan Piperkov, ancien Président de la Commission de la population et du développement, a fait une déclaration.

113. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par M^{me} Ndioro Ndiaye, Directrice générale adjointe à l'Organisation internationale pour les migrations; M. José Mucio Moneiro Filho, Président de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires; M. Remigio M. Maradona, Directeur général de l'Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition.

114. À la même séance, M^{me} Annika Söder, Sous-Directrice générale à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a fait une déclaration.

115. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : All India Shah Behram Baug Society; Légion de bonne volonté; Organisation mondiale de la famille; Fundación Diagrama.

F. Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau présentée par le Président du Conseil

Décision prise par le Conseil

116. À sa 20^e séance, le 3 juillet, le Président du Conseil a présenté le projet de déclaration ministérielle issu du débat de haut niveau intitulé « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable » (E/2008/L.10).

117. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de déclaration ministérielle tel qu'il avait été modifié oralement.

118. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Bélarus, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Bolivie, des États-Unis et de Cuba, ainsi que par les observateurs d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et du Nicaragua.

119. Le texte de la déclaration ministérielle était libellé comme suit :

« Déclaration ministérielle

Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable

Nous, Ministres et chefs de délégation participant au débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil économique social, tenu à New York du 30 juin au 3 juillet 2008,

Ayant examiné les thèmes du débat de haut niveau, à savoir la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris au niveau international en ce qui concerne le développement durable et la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer le développement durable, compte tenu des défis actuels,

Conscients des problèmes multiples, intimement liés et complémentaires auxquels se heurte la communauté internationale et de leurs liens avec les thèmes retenus pour la session de fond de 2008 du Conseil économique et social et de la nécessité d'adopter des mesures concertées pour y faire rapidement face,

Saluant la tenue du premier Forum pour la coopération en matière de développement et du deuxième examen ministériel annuel,

Soulignant que la cohérence et la coordination s'imposent si l'on veut relever efficacement et résolument les défis actuels, et déterminés à faire en sorte que le Conseil économique et social s'acquitte, avec le dynamisme voulu, des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, lesquelles ont été renforcées dans le Document final du Sommet de 2005¹ et dans la résolution 61/16 de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 2006, sur le renforcement du Conseil,

Réaffirmant les engagements souscrits en faveur du partenariat mondial pour le développement, énoncés dans la Déclaration du Millénaire², le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement³ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable ("Plan de mise en œuvre de Johannesburg"⁴),

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général destinés au débat de haut niveau⁵ et les délibérations tenues lors de ce débat,

Avons adopté la déclaration suivante :

1. Nous reconnaissons que nous nous réunissons à une étape critique des efforts que nous menons pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous constatons que la réalisation de ces objectifs se heurte à de multiples problèmes, notamment l'instabilité et l'incertitude financières, le ralentissement de la croissance économique mondiale et la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant, ainsi que les effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique. Tous ces problèmes appellent une action concertée rapide. Nous sommes préoccupés par les effets préjudiciables de ces risques pour la croissance économique soutenue et le développement durable, en particulier dans les pays en développement. Nous sommes également préoccupés par le fait que ces risques pourraient accroître les inégalités à l'intérieur des pays et entre ceux-ci.

2. Nous demandons par conséquent que soient adoptées d'urgence, à titre individuel ou collectif, des mesures à court et à long terme pour éliminer les effets de ces risques et jeter des bases solides et durables pour l'économie mondiale. Nous devons veiller à ce que nos acquis en matière de développement ne soient pas inversés et que nos efforts futurs ne soient pas compromis. Nous sommes déterminés à prendre des mesures concertées pour favoriser les progrès vers la réalisation des objectifs convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

¹ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

³ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

⁵ E/2008/12 et E/2008/68.

3. Nous réaffirmons que le développement est un objectif fondamental en soi et que les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable constituent un élément essentiel de l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies. Nous reconnaissons que le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme sont intimement liés et complémentaires.

4. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale du partenariat mondial pour le développement et des engagements pris par tous les pays à ce sujet et demandons au Conseil économique et social de continuer à examiner les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et la suite qui leur a été donnée, dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, y compris en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

5. Nous prenons note avec satisfaction de l'initiative qu'a volontairement prise le Gouvernement bahreïnien d'organiser des consultations régionales sur l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social à Manama les 1^{er} et 2 juin 2008⁶ et de la tenue de colloques de haut niveau par les Gouvernements autrichien, égyptien et italien, à Vienne, au Caire et à Rome, en prélude au Forum sur la coopération pour le développement.

6. Nous nous félicitons de la participation accrue des diverses parties prenantes, provenant notamment de la société civile et du secteur privé, et nous constatons qu'il faut continuer d'encourager et de favoriser leur participation à l'action menée en faveur du développement durable.

7. Nous nous félicitons des communications nationales présentées spontanément par la Belgique, le Chili, la Finlande, le Kazakhstan, le Luxembourg, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord⁷.

8. Nous réaffirmons notre engagement d'assurer la réalisation du développement durable dans tous les pays, intégrant croissance économique, développement social et protection de l'environnement, et de faire de cet objectif l'élément central de nos stratégies nationales de développement et de la coopération internationale. Nous demandons aux pays qui n'ont pas encore établi de cadres d'orientation pour intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux d'envisager d'adopter et de mettre en œuvre de tels cadres. Nous mesurons l'importance que revêtent un environnement international porteur et la coopération internationale voulue à cet égard.

9. Nous savons combien il importe de renforcer les indicateurs intégrant les trois éléments fondamentaux du développement durable.

⁶ Voir E/2008/88 pour le rapport sur les consultations.

⁷ Voir notamment E/2008/70, E/2008/75, E/2008/78, E/2008/79, E/2008/81 et E/2008/85.

10. Nous réaffirmons notre engagement de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, conscients qu'elles sont des agents essentiels du développement, et de définir et appliquer rapidement des mesures concrètes à cette fin.

11. Nous constatons la détérioration croissante de l'environnement mondial dans de nombreux secteurs importants, les difficultés constamment rencontrées en matière de protection de l'environnement et leurs graves incidences sur le développement durable, et soulignons fermement qu'il faut se pencher sur les problèmes critiques de la viabilité à long terme de l'environnement mondial, compte tenu des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁸ et notamment du principe des responsabilités communes mais différenciées.

12. Nous réaffirmons les engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable de réaliser, de manière plus efficace et plus cohérente, les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique⁹ et de réduire de façon notable, d'ici à 2010, le taux actuel de diminution de la diversité biologique, ce qui exigera l'adoption de mesures à tous les niveaux, y compris la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux sur la diversité biologique et l'octroi aux pays en développement de ressources financières et techniques supplémentaires.

13. Nous sommes résolus à appuyer et à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique¹⁰, de façon à porter remède aux causes de la désertification et de la dégradation des sols, ainsi qu'à la pauvreté qui en résulte, notamment par la mobilisation de ressources financières suffisantes et prévisibles, le transfert de technologies et le renforcement des capacités à tous les niveaux.

14. Nous reconnaissons que, de par son caractère mondial, le changement climatique appelle la coopération la plus large possible de tous les pays et leur participation à une action internationale efficace et appropriée pour y faire face, conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées et à leurs capacités respectives et compte tenu de leur situation sociale et économique.

15. Nous réaffirmons notre attachement à l'objectif ultime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹¹, énoncé en son l'article 2, à savoir stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce

⁸ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

¹⁰ Ibid., vol. 1954, n° 33480.

¹¹ Ibid., vol. 1771, n° 30822.

niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

16. Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement et notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays africains, sont exposés à des risques accrus en raison des effets préjudiciables des changements climatiques, et nous soulignons la nécessité de faire face d'urgence aux besoins d'adaptation à ces effets.

17. Nous réaffirmons que l'action contre les changements climatiques devrait être coordonnée avec le développement économique et social de manière intégrée, afin d'éviter toute incidence négative sur celui-ci, compte dûment tenu des besoins prioritaires légitimes des pays en développement s'agissant d'assurer une croissance économique soutenue et d'éliminer la pauvreté.

18. Nous nous félicitons des décisions adoptées à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 15 décembre 2007, notamment du Plan d'action de Bali, qui a lancé un vaste processus pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à la quinzième session de la Conférence des Parties¹². Nous prenons acte des activités menées par le Groupe de travail spécial à composition non limitée des parties au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹³, créé par la décision 1/CMP.1¹⁴.

19. Nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils s'emploient à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts. Nous soulignons que la communauté internationale doit accroître son appui aux efforts entrepris par les pays en développement pour promouvoir une gestion durable des forêts.

20. Nous affirmons qu'il importe de diversifier l'offre d'énergie grâce à la mise en place de technologies perfectionnées, plus propres, plus efficaces, plus économiques et plus rentables, dont celles des combustibles fossiles et de l'énergie renouvelable, notamment hydroélectrique, de les transférer aux pays en développement à des termes préférentiels convenus et d'augmenter fortement et sans délai la part mondiale des sources d'énergie renouvelable afin d'en accroître l'apport à l'offre totale d'énergie.

21. Le monde ayant besoin de sécurité alimentaire, d'énergie et de développement durable, nous soulignons qu'il est essentiel de se pencher sur les problèmes et les possibilités créés par les biocarburants.

¹² Voir FCCC/CP/2007/6/Add.1, décision 1/CP.13.

¹³ FCCC/CP/1997/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

¹⁴ « Examen des engagements pour les périodes suivantes pour les parties visées à l'annexe I de la Convention, au titre du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto » (voir FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1).

22. Nous exprimons notre inquiétude face à l'augmentation actuelle des prix alimentaires et nous soulignons que la crise mondiale de la sécurité alimentaire complique gravement la lutte contre la pauvreté et la faim ainsi que les efforts des pays en développement visant la sécurité alimentaire, la réduction de moitié du nombre des sous-alimentés d'ici à 2015 et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous réaffirmons que la crise mondiale de la sécurité alimentaire a des causes multiples et complexes et que ses conséquences exigent de la part des gouvernements et de la communauté internationale la prise de mesures globales et concertées à court, moyen et long terme.

23. La situation alimentaire mondiale exige que les gouvernements et tous les autres intéressés s'engagent résolument. Nous invitons tous les donateurs et le système des Nations Unies à accroître leur assistance aux pays en développement, notamment les moins développés, et à ceux qui ont le plus souffert de la hausse des prix alimentaires. Nous nous félicitons de la tenue, du 3 au 5 juin 2008 à Rome, de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies, et notons qu'il importe de lui donner suite. Nous nous félicitons aussi de la tenue, du 20 au 22 mai 2008, d'une réunion spéciale du Conseil économique et social consacrée à la crise alimentaire mondiale. Nous prenons note de la création récente, par le Secrétaire général, de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire que nous encourageons à continuer de collaborer avec les États Membres.

24. Nous réaffirmons qu'il est urgent d'avancer plus vite pour réaliser les priorités en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains convenues à la treizième session de la Commission du développement durable en donnant accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, en établissant des partenariats pour renforcer les capacités et transférer les technologies, en améliorant l'approvisionnement en eau, en faisant participer les intéressés à l'exécution, en consolidant les systèmes de suivi et d'information, en assurant la gestion intégrée des ressources en eau par la sensibilisation du public en intégrant les stratégies d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les plans de développement nationaux, en mobilisant des ressources financières suffisantes et en utilisant plus rationnellement celles dont on dispose, et en assurant une exécution ciblée et efficace par tous les acteurs concernés, notamment en tenant compte des besoins des femmes et en réalisant un contrôle systématique, afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2015, à savoir de réduire de moitié le nombre de personnes pour qui l'eau potable est inaccessible ou trop chère, ou la proportion de celles qui n'ont pas accès à l'assainissement de base.

25. Nous sommes conscients de l'importance du rôle des villes et agglomérations ainsi que des problèmes de l'urbanisation. Nous recommandons donc de promouvoir une urbanisation viable, d'améliorer la vie des habitants des taudis et d'encourager la recherche de solutions pratiques à ces problèmes.

26. Nous réaffirmons qu'il importe d'investir dans les infrastructures rurales et agricoles. Nous reconnaissons en outre l'importance des activités

économiques non agricoles pour éliminer la pauvreté rurale. À cet égard, nous saluons le débat approfondi consacré à la question lors de la seizième session de la Commission du développement durable et attendons avec intérêt les recommandations qu'elle pourrait adopter à sa dix-septième session en faveur du développement rural.

27. Nous sommes conscients que l'agriculture joue un rôle crucial pour répondre aux besoins d'une population mondiale en expansion, et que, surtout dans les pays en développement, elle est indissociablement liée à l'élimination de la pauvreté. Des approches intégrées et viables de l'agriculture et du développement rural sont donc essentielles pour assurer une sécurité et une hygiène alimentaires améliorées d'une manière écologiquement viable.

28. Nous considérons qu'il est primordial d'améliorer l'accès des pauvres en milieu rural – femmes et hommes – aux moyens de production, notamment à la terre et à l'eau et, tout en reconnaissant la diversité des lois et des régimes fonciers différents des pays, nous soulignons qu'il convient de donner la priorité à l'adoption de mesures et à l'application de lois qui garantissent des droits précis et exécutoires pour l'exploitation de ces ressources et qui protègent les droits fonciers.

29. Pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, nous préconisons la réalisation intégrale, rapide et efficace des buts et objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010¹⁵, du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit¹⁶, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹⁷ et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹⁸.

30. Nous sommes conscients que quel que soit leur niveau de développement, la pauvreté et l'inégalité préoccupent tous les pays. Nous constatons aussi que, même dans les pays à revenu intermédiaire, la pauvreté demeure répandue et que les efforts entrepris pour y remédier méritent d'être appuyés.

¹⁵ A/CONF.191/13, chap. II.

¹⁶ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

¹⁷ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 26 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.*

¹⁸ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.1.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.*

31. Nous soulignons que la communauté internationale doit apporter un appui soutenu, concerté et efficace pour que les objectifs de développement puissent être atteints dans les pays qui sortent d'un conflit et ceux qui se relèvent d'une catastrophe naturelle.

32. Nous demeurons préoccupés par le fait que de nombreux pays d'Afrique ne soient en voie de réaliser d'ici à 2015 aucun des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et, à cet égard, nous soulignons que des efforts concertés et un soutien constant sont nécessaires pour tenir les engagements concernant les besoins particuliers de l'Afrique. Nous nous félicitons des efforts déployés par les partenaires de développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique¹⁹, et des progrès réalisés par les pays d'Afrique pour tenir leurs engagements quant à sa réalisation. À cet égard, nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau, prévue pour le 22 septembre 2008, sur le thème "Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives", qui fera le point de la mise en œuvre de tous les engagements pris par l'Afrique et à son égard afin de répondre de manière globale aux besoins particuliers de développement du continent.

33. Nous invitons tous les pays à promouvoir la bonne gouvernance, indispensable au développement durable, et réaffirmons que des politiques économiques rationnelles, des institutions démocratiques solides et réceptives aux besoins des populations, et une meilleure infrastructure constituent le fondement d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois, et que la liberté, la paix et la sécurité, la stabilité interne, le respect des droits de l'homme, notamment du droit au développement, l'état de droit, l'égalité des sexes, le libéralisme économique ainsi qu'une volonté générale de créer des sociétés justes et démocratiques jouent également un rôle essentiel et synergique.

34. Nous réaffirmons que la bonne gouvernance au niveau international est fondamentale pour réaliser le développement durable; que, pour créer un environnement économique international dynamique et porteur, il importe de promouvoir une gouvernance économique mondiale en se penchant sur les tendances internationales dans les domaines des finances, des échanges, de la technologie et des investissements, qui ont une incidence sur les perspectives économiques des pays en développement, et que, à cette fin, la communauté internationale devrait prendre toutes les mesures voulues, tels la fourniture d'un appui aux réformes structurelles et macroéconomiques, le règlement global du problème de la dette extérieure et l'ouverture des marchés aux pays en développement.

35. Nous réaffirmons les engagements pris dans la Déclaration ministérielle de Doha²⁰, la Déclaration ministérielle de Hong Kong²¹ et la décision prise par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce

¹⁹ A/57/304, annexe.

²⁰ Voir A/C.2/56/7, annexe.

²¹ Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(05)/DEC. À consulter sur <http://docsonline.wto.org>.

le 1^{er} août 2004²² d'intégrer systématiquement les pays en développement et les pays les moins avancés dans le système d'échanges multilatéraux et nous demandons que les négociations commerciales du Cycle de Doha soient rapidement menées à bien, compte dûment tenu des dimensions de développement du Programme de travail de Doha²³.

36. Nous demandons que les négociations commerciales du Cycle de Doha soient rapidement menées à bien et favorisent le développement dans le strict respect des termes convenus dans la Déclaration ministérielle de Doha, et dans le cadre adopté par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce dans sa décision du 1^{er} août 2004 et dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

37. Nous réaffirmons notre ferme volonté de promouvoir, de faciliter et de financer, selon que de besoin, l'accès aux écotechniques et aux connaissances correspondantes ainsi que leur mise au point, leur transfert et leur diffusion, notamment dans les pays en développement ou en transition, dans les conditions favorables, voire privilégiées et préférentielles qui seraient convenues, comme prévu au chapitre 34 d'Action 21²⁴.

38. Nous estimons que des technologies agricoles appropriées, économiques et durables peuvent aider considérablement les États Membres à atténuer la pauvreté, à éliminer la faim et à limiter les effets de la crise mondiale de la sécurité alimentaire, et nous invitons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour en promouvoir la mise au point et le transfert.

39. Nous soulignons avec force que des ressources financières accrues devraient être mobilisées pour réaliser les objectifs prioritaires du développement durable.

40. Nous réaffirmons que chaque pays doit être responsable au premier chef de son développement et que, dans la réalisation du développement durable, le rôle des orientations et stratégies nationales ne saurait être surestimé. Nous considérons aussi que les efforts nationaux doivent être appuyés par des mesures, politiques et programmes mondiaux visant à développer les possibilités de développement des pays en développement, compte tenu de la situation propre à chaque pays et dans le respect de la maîtrise des projets, des stratégies et de la souveraineté nationales.

41. Nous réaffirmons que, dans notre quête commune de la croissance, de l'élimination de la pauvreté, et du développement durable, créer les conditions internes nécessaires pour mobiliser l'épargne intérieure, tant publique que privée, maintenir des niveaux suffisants d'investissement productif et accroître les capacités humaines est extrêmement difficile. Il est donc primordial de renforcer l'efficacité, la cohérence et la cohésion des

²² Organisation mondiale du commerce, document WT/L/579. À consulter sur <http://docsonline.wto.org>.

²³ Voir A/C.2/56/7, annexe.

²⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

interventions macroéconomiques. Il faut un environnement interne qui permette de mobiliser les ressources nationales, d'accroître la productivité, de réduire la fuite des capitaux, d'encourager le secteur privé, d'attirer les investissements étrangers et de mobiliser l'assistance internationale et d'en tirer efficacement parti. Les efforts visant à créer un tel environnement méritent le soutien de la communauté internationale.

42. Nous reconnaissons les efforts déployés par les pays développés pour accroître les ressources destinées au développement, y compris l'engagement pris par certains d'entre eux d'augmenter l'aide publique au développement (APD), mais nous prenons note avec inquiétude de la baisse générale de cette aide en 2006 et 2007, et nous demandons que tous les engagements en la matière soient tenus, y compris ceux pris par de nombreux pays développés de porter l'APD à 0,7 % du revenu national brut d'ici à 2015, à au moins 0,5 % du revenu national brut d'ici à 2010 et de 0,15 à 0,20 % du revenu national brut pour l'aide aux pays les moins avancés; et nous invitons instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets à cet égard conformément aux engagements qu'ils ont pris.

43. Nous saluons les efforts de certains pays développés qui sont en bonne voie de tenir les engagements qu'ils ont pris d'accroître l'aide publique au développement.

44. Nous saluons également les récents efforts et initiatives visant à accroître la qualité de l'aide et son impact, y compris la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et nous décidons de prendre des mesures concrètes, efficaces et rapides pour tenir tous les engagements pris à cet égard, avec un contrôle et des délais stricts, notamment en continuant d'aligner l'assistance sur les stratégies des pays, en renforçant les capacités institutionnelles, en réduisant les coûts de transaction et en éliminant les formalités bureaucratiques, en faisant des progrès pour délier l'aide, en améliorant la capacité d'absorption et la gestion financière des pays bénéficiaires et en mettant davantage l'accent sur les résultats du développement.

45. Nous soulignons également qu'il importe tout particulièrement d'apporter aux problèmes de la dette des pays en développement une solution rapide, efficace, globale et durable car le financement et l'allègement de la dette peuvent favoriser la croissance et le développement économiques.

46. Nous nous félicitons de ce que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale aient permis à ces pays de dépenser davantage pour la santé, l'éducation et les autres services sociaux conformément aux priorités nationales, aux plans de développement et aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux du Millénaire. »

Clôture du débat de haut niveau

120. À la 20^e séance, le 3 juillet, le Président du Conseil a fait une déclaration finale et prononcé la clôture du débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil.

Chapitre V

Débat consacré aux questions de coordination

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu lors de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

1. Le Conseil a examiné le point 4 de l'ordre du jour à ses 22^e à 25^e et 43^e séances, les 7, 8, 9 et 24 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.22, 23, 24, 25 et 43). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16 (A/63/83-E/2008/77);

b) Rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2007 (E/2008/21).

2. À la 22^e séance, le 7 juillet, le Vice-Président du Conseil, M. Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert), a fait une déclaration liminaire.

3. À la 22^e et à la 24^e séance, les 7 et 8 juillet, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

Réunion-débat

Amélioration de la sécurité alimentaire : l'approche du système des Nations Unies

4. À la 22^e séance, le 7 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur l'amélioration de la sécurité alimentaire : l'approche du système des Nations Unies. Le Vice-Président du Conseil, M. Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert), a fait des observations préliminaires.

5. Des exposés ont été présentés par M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, en qualité de Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire; M. Themba Masuku, Directeur du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; M. Allan Jury, Directeur de la Division des relations extérieures du Programme alimentaire mondial; M^{me} Julia Howard, Directrice exécutive de Partnership to Cut Hunger and Poverty in Africa; et M. Christopher Delgado, conseiller en matière d'agriculture et de développement rural auprès de la Banque mondiale.

6. Les intervenants ont répondu aux observations faites par les représentants de la Malaisie, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Brésil, des Philippines, d'El Salvador et de la République de Corée,

ainsi que par l'observateur d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine).

Réunion-débat

Développement rural et le bien-être social : perspective nationale

7. À la 23^e séance, le 8 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le développement rural et le bien-être social : perspective nationale. Le Vice-Président du Conseil, M. Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert), a fait une déclaration liminaire.

8. Des exposés ont été présentés par M. Bunmi Makinwa, Directeur de la Division de l'Afrique du Fonds des Nations Unies pour la population, et M. Allan Jury, Directeur des relations extérieures du Programme alimentaire mondial.

9. Les intervenants ont répondu aux observations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée, de la Bolivie, des Philippines, de l'Algérie et du Mozambique, ainsi que par l'observateur de la République-Unie de Tanzanie.

Dialogue avec les présidents des commissions techniques

Rôle du Conseil économique et social dans la lutte

contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

10. À sa 24^e séance, le 8 juillet, le Conseil a échangé des vues avec les présidents des commissions techniques sur le thème « Le rôle du Conseil économique et social dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ». La table ronde a été présidée par le Vice-Président du Conseil, M. Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert), et animée par le Président de la Commission de la condition de la femme, M. Olivier Belle (Belgique).

11. Des exposés ont été présentés par le Président de la Commission de la population et du développement (par liaison vidéo), le Vice-Président de la Commission du développement social et le Président de la Commission de statistique.

12. Les Présidents des commissions techniques ont répondu aux observations faites par les représentants des Philippines, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), d'El Salvador, du Congo, de l'Indonésie, du Bélarus, du Brésil, de la République de Corée, des États-Unis d'Amérique et des Pays-Bas.

Table ronde

Donner plus de cohérence à l'action de l'Organisation en matière de développement rural en renforçant les liens normatifs et les liens opérationnels

13. À sa 25^e séance, le 9 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Donner plus de cohérence à l'action de l'Organisation en matière de développement rural en renforçant les liens normatifs et les liens opérationnels ». La table ronde a été présidée par le Vice-Président du Conseil, M. Antonio Pedro

Monteiro Lima (Cap-Vert), et animée par M. Assane Diop, Directeur exécutif du secteur de la protection sociale de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

14. Des exposés ont été présentés par : M. Tareq Md. Ariful Islam, Vice-Président de la Commission du développement social; M. Olivier Belle, Président de la Commission de la condition de la femme; M. Juan Eduardo Eguiguren, Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement; M. José Eduardo Dantas Ferreira Barbosa, Président du Conseil exécutif du Programme alimentaire mondial; et M. Zdzislaw Rapacki, Président du Conseil d'administration de l'OIT.

15. Les participants ont répondu aux observations faites par les représentants de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), d'El Salvador et de la Nouvelle-Zélande, et par l'observateur d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine).

Décisions prises par le Conseil

16. Au titre du point 4, le Conseil a adopté les résolutions 2008/28 et 2008/29 et la décision 2008/252.

Rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement, adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

17. À sa 43^e séance, le 24 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution présenté par le Vice-Président, M. Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert), à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement, adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social » (E/2008/L.22).

18. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement. Voir la résolution 2008/28 du Conseil.

19. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la France a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne.

Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

20. À sa 43^e séance, le 24 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution déposé par le Vice-Président, M. Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert), à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Rôle du Conseil économique et

social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 » (E/2008/L.29)

21. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2008/29 du Conseil.

22. Toujours à la même séance, le représentant de l'Islande a fait une déclaration, en sa qualité de Facilitateur des consultations sur les projets de résolution E/2008/L.22 et L.29, après l'adoption du projet de résolution.

Document examiné par le Conseil au titre du point 4

23. À sa 43^e séance, le 24 juillet, sur la proposition du Vice-Président, M. Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert), le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu lors de sa session de fond de 2007 (E/2008/21). Voir la décision 2008/252 du Conseil.

Chapitre VI

Débat consacré aux activités opérationnelles

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

1. Le Conseil a examiné le point 3 de l'ordre du jour à ses 26^e à 29^e et 34^e séances, les 10, 11 et 18 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.26 à 29 et 34).
2. À la 26^e séance, le 10 juillet, le Vice-Président du Conseil, M. Andrei Dapkiunas (Biélorus), a ouvert le débat sur les activités opérationnelles et fait une déclaration.
3. Toujours à la même séance, la Vice-Secrétaire générale a fait un exposé liminaire au cours duquel elle a présenté les documents soumis au titre du point 3 a).

A. Suite donnée aux recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil

4. Le Conseil a examiné le point 3 a) à ses 26^e, 27^e et 34^e séances, les 10 et 18 juillet 2008. Il était saisi des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général relatif aux données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2006 (A/63/71-E/2008/46);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur le processus de gestion permettant d'appliquer la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2008/49);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement, les coûts et les avantages du système des coordonnateurs résidents (E/2008/60);
 - d) Lettre datée du 11 juin 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/85-E/2008/83);
 - e) Document de séance intitulé « Mesures prises par les conseils d'administration et les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU dans le domaine de la simplification et de l'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement » (E/2008/CRP.4).
5. À sa 26^e séance, le 10 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème « Le système des Nations Unies face à l'évolution du monde de l'aide : conséquences et avantages comparatifs », sous la présidence du Vice-Président, M. Andrei Dapkiunas (Biélorus), qui a fait une déclaration.
6. Après une déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, qui dirigeait le débat, des exposés ont été présentés par : M. Francis K. Butagira, Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des

Nations Unies; M. Aiichiro Yamamoto, Représentant résident de l'Agence japonaise de coopération internationale; M^{me} Thoraya Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population; et M. Bruce Jenks, Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats du Programme des Nations Unies pour le développement.

7. Le Directeur de la Division du Centre d'investissement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a également fait une déclaration en sa qualité d'intervenant principal.

8. Les participants et l'intervenant principal ont répondu aux observations faites par les représentants du Bénin, de la République de Corée, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de Sainte-Lucie, de la Malaisie, du Japon, du Brésil et de la Chine ainsi que par les observateurs de la Belgique, d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la République-Unie de Tanzanie et du Nigéria.

9. À la même séance, l'animateur du débat a fait une déclaration finale.

10. À sa 27^e séance, le 10 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème « Renforcer les capacités des organismes des Nations Unies s'occupant du développement afin qu'ils soient mieux à même de répondre aux besoins différents des pays de programmes ».

11. Le Vice-Président du Conseil, M. Andrei Dapkiunas (Biélorus), a ouvert le débat et fait une déclaration.

12. Après une déclaration du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations qui dirigeait le débat, des exposés ont été présentés par : M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste; M. Henrique Banze, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique; M. Rodolfo Pastor Fasquelle, Coordonnateur du Cabinet social et Ministre de la culture, des arts et des sports du Honduras; et M. Jan Vandemoortele, Conseiller principal sur les questions politiques de la Division Politiques et pratiques du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (ancien Coordonnateur résident du système des Nations Unies du Pakistan).

13. Les intervenants ont répondu aux observations faites par les représentants de la France, du Cap-Vert, de la Malaisie, du Niger et du Bénin, ainsi que par les observateurs du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie.

14. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a fait une déclaration.

15. Le Vice-Président et l'animateur du débat ont fait une déclaration.

Décisions prises par le Conseil

16. Le Conseil a adopté la résolution 2008/2 au titre du point 3 a) et la décision 2008/215 au titre de l'ensemble du point 3.

**Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208
de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités
opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

17. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution présenté par le Vice-Président, M. Andrei Dapkiunas (Biélorus), à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (E/2008/L.12).

18. À la même séance, l'observateur de la Suisse a fait une déclaration et modifié oralement le texte du projet de résolution comme suit : au paragraphe 7, les mots « paragraphe 141 » ont été remplacés par « paragraphe 142 », et au paragraphe 11, le mot « (Mozambique) » a été inséré après le mot « Maputo ».

19. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement. Voir la résolution 2008/2 du Conseil.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Japon, ainsi que par l'observateur d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine).

**Documents examinés par le Conseil au titre du point 3
de l'ordre du jour**

21. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a décidé, au titre de l'ensemble du point 3, de prendre acte des documents ci-après (voir la décision 2008/215 du Conseil) :

a) Mesures prises par les conseils d'administration et les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies en matière de simplification et d'harmonisation du système de développement des Nations Unies (E/2008/CRP.4);

b) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur ses travaux en 2007 (E/2007/35)¹;

c) Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social (E/2008/5);

d) Rapport annuel du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (E/2008/6-E/ICEF/2008/3 et Corr.1);

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial pour 2007 (E/2008/14);

f) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2008 [E/2008/34 (Part I)-E/ICEF/2008/7 (Part I)]²;

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 15 (E/2007/35).

g) Additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2008 : Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (E/2008/34 (Part I)/Add.1-E/ICEF/2008/7 (Part I)/Add.1);

h) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2007 (E/2008/36)³;

i) Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2008 (3-5 juin 2008) (E/2008/L.8).

22. À la 34^e séance, le 18 juillet, le représentant du Bénin a fait une déclaration.

B. Rapports des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

23. Le Conseil a examiné le point 3 b) à sa 28^e séance, le 11 juillet 2008. Il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur ses travaux en 2007 (E/2007/35)¹;

b) Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social (E/2008/5);

c) Rapport annuel du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (E/2008/6-E/ICEF/2008/3 et Corr.1);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial pour 2007 (E/2008/14);

e) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2008 [E/2008/34 (Part I)-E/ICEF/2008/7 (Part I)]²;

f) Additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2008 : Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (E/2008/34 (Part I)/Add.1-E/ICEF/2008/7 (Part I)/Add.1)²;

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2007 (E/2008/36)³;

² À paraître dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 14* (E/2008/34/Rev.1).

³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 16* (E/2008/36).

h) Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2008 (3-5 juin 2008) (E/2008/L.8).

24. À sa 28^e séance, le 11 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies, sous la présidence du Vice-Président, M. Andrei Dapkiunas (Biélorus). Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Sha Zukang, qui dirigeait le débat, a fait une déclaration.

25. Des exposés ont été présentés par M. Kemal Dervis, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement; M^{me} Ann M. Veneman, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; M^{me} Thoraya Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population; et M. John Powell, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial.

26. Les intervenants ont répondu aux observations faites par les représentants de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Guyana, de la Fédération de Russie, du Biélorus, du Japon et de l'Algérie, et par l'observateur du Nigéria.

Décisions prises par le Conseil

27. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la décision 2008/215.

Chapitre VII

Débat consacré aux affaires humanitaires

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

1. Le Conseil a examiné le point 5 de l'ordre du jour à ses 30^e à 33^e, 42^e et 45^e séances, du 15 au 17 juillet et les 24 et 25 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (voir E/2008/SR.30 à 33, 42 et 45). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies (A/63/81-E/2008/71);

b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien (A/63/84-E/2008/80).

2. À la 30^e séance, le 15 juillet 2008, le Vice-Président du Conseil, M. Park In-kook (République de Corée), a ouvert le débat et fait une déclaration. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait un exposé liminaire.

Réunion-débat

Planification en prévision des catastrophes et atténuation des risques qui y sont associés : remédier aux conséquences humanitaires des catastrophes naturelles, y compris l'impact des changements climatiques

3. À sa 31^e séance, le 16 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème « Planification en prévision des catastrophes et atténuation des risques qui y sont associés : remédier aux conséquences humanitaires des catastrophes naturelles, y compris l'impact des changements climatiques ». Le Vice-Président du Conseil, M. Park In-kook (République de Corée), a présidé la réunion et fait une déclaration liminaire.

4. La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Catherine Bragg, qui dirigeait la réunion, a fait un exposé liminaire.

5. Des exposés ont été présentés par M^{me} Barbara Carby, Directrice du Bureau de la gestion des risques des îles Caïmanes; M^{me} Madeleen Helmer, Directrice du Centre pour les changements climatiques de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; M. Mostafa Mohaghegh, Directeur du Bureau régional pour l'Asie occidentale et l'Afrique du Nord du Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles; M. Walter Kaelin, Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays; et M. Phil Bloomer, Directeur des campagnes et politiques à Oxfam (Grande-Bretagne).

6. Les intervenants ont échangé des vues avec les délégations de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de

l'Union européenne) et de la République de Corée, ainsi qu'avec les représentants de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation internationale pour les migrations.

Réunion-débat

Problèmes humanitaires liés à l'aide alimentaire mondiale, notamment renforcement de l'action et de la coopération internationales dans ce domaine

7. À sa 33^e séance, le 17 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème « Problèmes humanitaires liés à l'aide alimentaire mondiale, notamment renforcement de l'action et de la coopération internationales dans ce domaine ». Le Vice-Président du Conseil, M. Park In-kook (République de Corée), qui présidait la réunion, a fait une déclaration liminaire.

8. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes, qui dirigeait le débat, a fait un exposé liminaire.

9. Des exposés ont été présentés par M. John M. Powell, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial; M. Ismat Jahan, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Louise Cord, Directrice de secteur du Groupe de réduction de la pauvreté à la Banque mondiale; M. Jama Gulaid, Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Swaziland; et M. Jim Butler, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

10. Les intervenants ont échangé des vues avec les délégations du Brésil, de la Malaisie, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de l'Australie, des Philippines, de la Finlande, d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et de la République de Corée ainsi qu'avec les délégations de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de l'Organisation météorologique mondiale et le représentant du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

Décisions prises par le Conseil

11. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la résolution 2008/36 et la décision 2008/259.

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

12. À la 42^e séance, le 24 juillet, le représentant du Brésil, s'exprimant également au nom de la République de Corée, a présenté le projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (E/2008/L.28).

13. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi du projet de résolution E/2008/L.28. À la même séance, le représentant du Brésil a modifié oralement le paragraphe 11 du projet de résolution, en remplaçant le membre de phrase « de

l'étude indépendante sur l'utilisation de moyens militaires étrangers dans le cadre de secours à la suite d'une catastrophe, mentionnée dans le rapport du Secrétaire général » par l'expression « du rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de moyens militaires étrangers dans le cadre de secours à la suite d'une catastrophe ».

14. Le représentant de la France a demandé, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, que le projet de résolution soit mis aux voix.

15. Toujours à la 45^e séance, le projet de résolution E/2008/L.28, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté par 38 voix contre zéro, avec 13 abstentions, à l'issue d'un vote à main levée. Voir la résolution 2008/36 du Conseil.

16. Avant l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de la République de Corée, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et du Japon; après son adoption, des déclarations ont été faites par les représentants du Liechtenstein, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de la Fédération de Russie, du Brésil, de l'Uruguay, de la Nouvelle-Zélande et du Pakistan et par les observateurs d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la République arabe syrienne et du Mexique.

**Document examiné par le Conseil au titre du point 5
de l'ordre du jour**

17. À la 45^e séance, le 25 juillet, sur la proposition du Vice-Président, M. Park In-kook (République de Corée), le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien (A/63/84-E/2008/80). Voir la décision 2008/259 du Conseil.

Chapitre VIII

Débat consacré aux questions diverses

A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

1. Le Conseil a examiné le point 6 de l'ordre du jour à ses 34^e, 35^e, 38^e, 42^e et 44^e séances, les 18, 22, 24 et 25 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.34, 35, 38 et 42 et 44).

2. À la 34^e séance, le 18 juillet, le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), a ouvert le débat consacré aux questions diverses de la session de fond du Conseil de 2008.

3. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a examiné le point 6 de l'ordre du jour en même temps que le point 8 (Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale, ainsi que de la résolution 61/16). Il a été informé que le rapport du Secrétaire général (A/63/3-E/2008/77) consacré à ces questions avait été présenté au titre du point 4 de l'ordre du jour (Débat consacré aux questions de coordination), le 8 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant.

4. À ses 35^e et 44^e séances, les 18 et 25 juillet 2008, le Conseil a examiné le point 6 b) de l'ordre du jour (Examen et de la coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010).

5. Pour l'examen de l'ensemble du point 6, le Conseil économique et social était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (A/63/83-E/2008/77) (voir aussi les points 4, 7 f), 8, 13 et 14 de l'ordre du jour);

b) Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York le 14 avril 2008 (A/63/80-E/2008/67);

c) Rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/63/77-E/2008/61).

1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

6. Le Conseil était saisi du résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (New York, 14 avril 2008) (A/63/80-E/2008/67).

Décision prise par le Conseil

7. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la résolution 2008/14.

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

8. À sa 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement » (E/2008/L.16) et déposé par le représentant du Mexique, qui a modifié oralement le texte comme suit : au paragraphe 2, le membre de phrase « et sur l'issue de » a été remplacé par « à l'issue de ».

9. À la même séance, l'observateur de la Guinée a fait une déclaration.

10. À sa 42^e séance, le 24 juillet, après avoir entendu une déclaration du représentant du Mexique, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2008/L.16, tel qu'il avait été modifié oralement. Voir la résolution 2008/14 du Conseil.

2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

11. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/63/77-E/2008/61).

Décision prise par le Conseil

12. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la résolution 2008/37.

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

13. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), qui était intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 », et publié dans un document officiel.

14. À la même séance, le représentant du Bénin a fait une déclaration.

15. Le représentant du Kenya, en sa qualité de facilitateur du projet de résolution, a également fait une déclaration et apporté des modifications orales au texte.

16. Toujours à la même séance, les observateurs d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et du Bangladesh ont fait des déclarations, à la suite desquelles le Conseil a décidé de reporter à sa séance suivante toute décision concernant le projet de résolution.

17. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 » (E/2008/L.38). Voir la résolution 2008/37 du Conseil.

B. Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions

18. À ses 34^e, 36^e, 38^e, 39^e, 40^e et 44^e séances, les 18, 21, 22, 23 et 25 juillet 2008, le Conseil a examiné le point 7 de l'ordre du jour. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.34, 36, 38, 39, 40 et 44).

19. À la 34^e séance, le 18 juillet, l'Assistant spécial du Bureau du Directeur général de l'informatique a fait une déclaration liminaire (au titre du point 7 c) de l'ordre du jour).

20. À la 36^e séance, le 21 juillet, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (au titre des points 7 a) et 7 b) de l'ordre du jour). À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a fait un exposé oral.

21. À la 39^e séance, le 22 juillet 2008, le Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti et Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. John McNee, a fait une déclaration liminaire (au titre du point 7 d) de l'ordre du jour). À la même séance, le Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, Dumisani Kumalo (Afrique du Sud) a fait une déclaration liminaire (au titre du point 7 f) de l'ordre du jour) (voir E/2008/SR.39).

22. À la 40^e séance, le 23 juillet, la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme de la Division de la promotion de la femme a fait une déclaration liminaire (au titre des points 7 e), 13 k) et 14 a) de l'ordre du jour).

Réunion-débat

Ouverture et concertation face au changement climatique : rôle du système des Nations Unies

23. À sa 36^e séance, le 21 juillet, le Conseil a organisé une réunion-débat sur le thème de l'ouverture et de la concertation face au changement climatique et le rôle du système des Nations Unies à cet égard. Cette réunion était présidée par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), qui a fait une déclaration liminaire.

24. Le Sous-Secrétaire général à la planification des politiques au Cabinet du Secrétaire général, M. Robert Orr, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations au Département des affaires économiques et sociales, M. Thomas Stelzer, ont fait des exposés.

25. Au cours du débat qui a suivi, les représentants d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de l'Indonésie, de la République de Corée et de la Pologne, ainsi que l'observateur d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) ont fait des déclarations.

26. Les représentants de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de la Banque mondiale ont également fait des déclarations.

27. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a aussi fait une déclaration.

28. Les participants ont répondu aux observations et questions qui leur ont été adressées, puis le Vice-Président a fait une déclaration de clôture.

Réunion-débat

Conseil économique et social et Commission de consolidation de la paix

29. À sa 39^e séance, le 22 juillet, le Conseil a organisé une réunion-débat sur le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix. Cette réunion était présidée par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), qui a fait un exposé liminaire.

30. Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Dumisani Kumalo, la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, et le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales, M. Nikhil Seth, ont fait des exposés.

31. Les représentants du Portugal, de l'Angola, du Bénin, de l'Indonésie, du Cap-Vert, d'El Salvador et des Pays-Bas ont fait des déclarations.

32. Les participants et le Vice-Président ont fait des observations finales.

1. Rapports des organes de coordination

33. À sa 36^e séance, le 21 juillet, le Conseil a examiné le point 7 a) de l'ordre du jour en même temps que le point 7 b) (Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011).

34. Pour l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/63/16);

b) Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2007/08 (E/2008/58).

Décision prise par le Conseil

35. Au titre du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2008/221.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 7 a) de l'ordre du jour

36. À sa 36^e séance, le 21 juillet, sur la proposition du Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), le Conseil a décidé de prendre note des documents suivants (voir la décision 2008/221 du Conseil) :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/63/16);

b) Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2007/08 (E/2008/58).

2. Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

37. Pour l'examen du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 (voir les fascicules correspondants du document A/63/6).

38. Le Conseil n'a pris aucune décision au titre de ce point.

3. Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

39. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a examiné les points 7 c) de l'ordre du jour et 13 b) (La science et la technique au service du développement).

40. Pour l'examen du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2008/65).

Décision prise par le Conseil

41. Au titre du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2008/6.

Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États

42. À sa 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution déposé par le Vice-Président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations officielles, qui était intitulé « Nécessité d'harmoniser et d'améliorer

les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États » (E/2008/L.18).

43. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2008/6 du Conseil.

4. Programme à long terme d'aide à Haïti

44. À ses 39^e et 40^e séances, les 22 et 23 juillet, le Conseil a examiné le point 7 d) de l'ordre du jour.

45. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social (E/2008/90).

Décision prise par le Conseil

46. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la résolution 2008/10.

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

47. À la 39^e séance, le 22 juillet, le représentant du Canada, intervenant au nom du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili¹, de l'Espagne¹, d'Haïti et de Trinité-et-Tobago¹, a présenté un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2008/L.15).

48. À la 40^e séance, le 23 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

49. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2008/10 du Conseil.

50. Toujours à la même séance, le représentant d'Haïti a fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution.

5. Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

51. À sa 40^e séance, le 23 juillet, le Conseil a examiné le point 7 e) de l'ordre du jour en même temps que les points 14 a) (Promotion de la femme) et 13 k) (Femmes et développement).

52. Pour l'examen du point 7 e), le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2008/53) (voir aussi le point 14 a) de l'ordre du jour).

53. Le Conseil n'a pris aucune décision au titre de ce point.

¹ Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

6. Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

54. À ses 39^e et 44^e séances, les 22 et 25 juillet, le Conseil a examiné le point 7 f) de l'ordre du jour.

55. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2008/55) et du rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes, dont la résolution 61/16 de l'Assemblée générale (A/63/83-E/2008/77).

Décision prise par le Conseil

56. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la résolution 2008/30.

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

57. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau » (E/2008/L.34) (voir E/2008/SR.44).

58. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2008/30 du Conseil.

7. Le tabac ou la santé

59. À sa 39^e séance, le 22 juillet, le Conseil a examiné conjointement les points 7 g), 14 i) (Confidentialité des données génétiques et non-discrimination) et 15 de l'ordre du jour (Instituts de recherche et de formation des Nations Unies), et entendu une déclaration liminaire du Directeur de l'Initiative pour un monde sans tabac, de l'Organisation mondiale de la santé.

60. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (E/2008/59).

Décisions prises par le Conseil

61. Au titre de ce point, le Conseil a adopté les décisions 2008/231 et 2008/232.

Interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies

62. À sa 39^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies » (E/2008/L.19).

63. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2008/231 du Conseil.

64. Après l'adoption de ce projet de décision, le représentant du Canada, intervenant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, a fait une déclaration.

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac

65. À sa 39^e séance, le 22 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition du Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg) de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés par l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (E/2008/59). Voir la décision 2008/232 du Conseil.

66. À la même séance, le Conseil a décidé de prier le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale à sa session de fond de 2010 (voir plus haut par. 65).

C. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale, ainsi que de la résolution 61/16

67. À sa 34^e séance, le 18 juillet 2008, le Conseil a examiné le point 8 de l'ordre du jour en même temps que le point 6 (Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies). On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2008/SR.34).

68. Pour l'examen du point 8, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale dont la résolution 61/16 (A/63/83-E/2008/77) (voir aussi les points 4, 6, 7 f), 13 et 14 de l'ordre du jour).

69. Le Conseil n'a pris aucune décision au titre de ce point.

D. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

70. À ses 38^e et 42^e séances, les 22 et 24 juillet 2008, le Conseil a examiné le point 9 de l'ordre du jour. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.38 et 42).

71. À sa 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil a examiné le point 9 de l'ordre du jour en même temps que les points 10 (Coopération régionale) et 11 (Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé) de l'ordre du jour. Pour l'examen du point 9, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/63/61);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/63/75-E/2008/52);

c) Rapport du Président du Conseil sur les consultations avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : éléments d'information présentés par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration (E/2008/47).

72. À la 38^e séance, le 22 juillet, le représentant du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Conseil

73. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2008/15 et la décision 2008/243.

Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

74. À la 38^e séance, le 22 juillet, la représentante de Cuba, intervenant au nom de l'Afrique du Sud¹, de l'Algérie, de la Bolivie, du Burundi¹, du Chili¹, du Congo, de Cuba, des Îles Salomon¹, de la Namibie¹, du Nigéria¹, du Pakistan¹, de la République arabe syrienne¹, de la République-Unie de Tanzanie¹, de Sainte-Lucie, de Saint-Kitts-et-Nevis¹, du Soudan et du Venezuela (République bolivarienne du)¹, a présenté un projet de résolution intitulé « Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies » (E/2008/L.17). Par la suite, l'Angola, la Chine et la Dominique se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

75. À la 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2008/L.17 par 27 voix contre zéro, avec 20 abstentions, à la suite d'un vote par appel nominal. Voir la résolution 2008/15 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit² :

² Les représentants du Bélarus et de la Mauritanie ont déclaré par la suite que si leurs délégations avaient été présentes lors du vote, elles auraient voté pour le projet de résolution.

Ont voté pour :

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Barbade, Bénin, Bolivie, Brésil, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Congo, Cuba, El Salvador, Haïti, Indonésie, Iraq, Madagascar, Malaisie, Mozambique, Niger, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Philippines, Soudan, Sri Lanka, Uruguay

Ont voté contre :

Néant

Se sont abstenus :

Autriche, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Islande, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Moldova, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède

76. Les représentants de la République arabe syrienne, de la Fédération de Russie, de la Bolivie, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande ont fait des déclarations avant le vote.

**Document examiné par le Conseil au titre du point 9
de l'ordre du jour**

77. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition du Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/63/75-E/2008/52). Voir la décision 2008/243 du Conseil.

E. Coopération régionale

78. À ses 21^e, 38^e et 40^e séances, les 7, 22 et 23 juillet 2008, le Conseil a examiné le point 10 de l'ordre du jour. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.21, 38 et 40).

79. À sa 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil a débattu conjointement des points 10, 9 et 11 de l'ordre du jour. Pour l'examen du point 10, il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2008/15);

b) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2008/15/Add.1);

c) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2008/15/Add.2);

d) La situation économique en 2007-2008 dans la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et la Communauté d'États indépendants (E/2008/16);

e) Aperçu de la situation économique et sociale en Afrique en 2008 (E/2008/17);

f) Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2008 (E/2008/18);

g) Amérique latine et Caraïbes : situation et perspectives économiques, 2007-2008 (E/2008/19);

h) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2007-2008 (E/2008/20).

80. À la 38^e séance, le 22 juillet, le représentant du Bureau des commissions régionales à New York a fait une déclaration liminaire.

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème « La dimension régionale des thèmes du débat de haut niveau pour 2008 »

81. À sa 21^e séance, le 7 juillet, le Conseil a eu un débat avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales. Le Président du Conseil a ouvert le débat et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration, en sa qualité de Président du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

82. La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, M^{me} Noeleen Heyzer, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Abdoulie Janneh, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, M. Marek Belka, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, M^{me} Alicia Bárcena et le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, M. Bader Omar AlDafa, ont fait des exposés.

83. Les secrétaires exécutifs ont engagé un dialogue avec les délégations de l'Éthiopie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), de la Malaisie, de la République de Corée, du Brésil, de Sainte-Lucie, du Paraguay (également au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), de la Fédération de Russie, des Philippines, du Kenya, de l'Indonésie, de la Jamaïque, de la Nouvelle-Zélande, de la Barbade, du Soudan, du Kazakhstan et du Japon.

Décision prise par le Conseil

84. Au titre du point 10 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2008/7, 2008/8 et 2008/9 et la décision 2008/234.

Recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

85. À sa 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission » (voir E/2008/15/Add.1, chap. I, sect. A) que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique lui avait recommandé d'adopter.

86. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

87. Toujours à la même séance, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution. Voir la résolution 2008/7 du Conseil.

Admission du Soudan en tant que membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

88. À sa 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, adopté un projet de résolution intitulé « Admission du Soudan en tant que membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale » (voir E/2008/15/Add.1, chap. I, sect. B). Voir la résolution 2008/8 du Conseil.

Lieu où se tiendra la trente-deuxième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

89. À sa 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, adopté le projet de résolution intitulé « Lieu où se tiendra la trente-deuxième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes » (voir E/2008/15/Add.2, chap. I). Voir la résolution 2008/9 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil en matière de coopération régionale

90. À sa 40^e séance, le 23 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), de prendre acte des documents suivants (voir la décision 2008/234 du Conseil) :

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2008/15);

b) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2008/15/Add.1);

c) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans des domaines connexes : Questions

appelant une décision de la Part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2008/15/Add.2);

d) La situation économique en 2007-2008 dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et la Communauté d'États indépendants (E/2008/16);

e) Aperçu de la situation économique et sociale en Afrique en 2008 (E/2008/17);

f) Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2008 (E/2008/18);

g) Amérique latine et Caraïbes : situation et perspectives économiques, 2007-2008 (E/2008/19);

h) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2007-2008 (E/2008/20).

F. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

91. Le Conseil a examiné le point 11 de l'ordre du jour à ses 38^e, 43^e et 44^e séances, les 22, 24 et 25 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.38, 43 et 44).

92. À sa 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil a examiné le point 11 de l'ordre du jour en même temps que les points 9 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies) et 10 (Coopération régionale). Pour l'examen du point 11, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général transmettant un rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (A/63/74-E/2008/13).

93. À la même séance, le représentant du Bureau des commissions régionales à New York a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Conseil

94. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2008/31 et la décision 2008/253.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

95. À sa 43^e séance, le 24 juillet, le représentant de l'Algérie a, également au nom des pays suivants : Afrique du Sud¹, Arabie saoudite, Bahreïn¹, Cuba, Djibouti¹, Égypte¹, Émirats arabes unis¹, Iraq, Jordanie¹, Kiribati¹, Liban¹, Maroc¹, Mauritanie, Qatar¹, Soudan, Yémen¹ et Palestine³, présenté un projet de résolution intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé » (E/2008/L.26) dont il a modifié oralement le paragraphe 12 en insérant le mot « mère » avant le mot « patrie ». Par la suite, l'Indonésie et la Malaisie se sont jointes aux auteurs du projet de résolution.

96. À la 44^e séance, le 25 juillet, le représentant de l'Algérie a révisé oralement le projet de résolution comme suit :

a) Après le seizième paragraphe du préambule, le nouvel alinéa suivant a été inséré :

« *Soulignant* l'importance de la sécurité et du bien-être de tous les civils et demandant la cessation de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terrorisme et toutes les provocations, incitations, destructions et aussi tous les tirs de roquettes »;

b) Au dix-neuvième alinéa du préambule, l'expression « et pour promouvoir la bonne gouvernance » a été insérée après « ses institutions, mises à mal », et les mots « et d'améliorer les conditions économiques et sociales, » ont été ajoutés à la fin de l'alinéa;

c) Le membre de phrase « , et exprime sa vive préoccupation à l'égard de toute mesure qui menace l'intégrité des postes frontière et la distribution de carburant » a été ajouté à la fin du paragraphe 5.

97. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de résolution E/2008/L.26, tel qu'il avait été révisé oralement, qui a été adopté par 49 voix contre 2, avec 2 abstentions. Voir la résolution 2008/31 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie, Brésil, Cap-Vert, Chine, Congo, Cuba, El Salvador, Fédération de Russie, France, Grèce, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Indonésie, Iraq, Islande, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Mauritanie, Moldova, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Niger, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Uruguay

³ Conformément à la résolution 52/250 de l'Assemblée générale.

Ont voté contre :

Canada, États-Unis d'Amérique

Se sont abstenus :

Cameroun, Japon

98. Les représentants de l'Algérie et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations avant le vote et les représentants du Canada et du Japon ainsi que les observateurs d'Israël et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations après le vote. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration. Le représentant de la Mauritanie a fait une déclaration lors d'une séance ultérieure.

**Document examiné par le Conseil au titre du point 11
de l'ordre du jour**

99. À la 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), de prendre acte d'une note du Secrétaire général (A/63/74-E/2008/13). Voir la décision 2008/253 du Conseil.

G. Organisations non gouvernementales

100. Le Conseil a examiné le point 12 de l'ordre du jour à ses 37^e et 38^e séances, les 21 et 22 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.37 et 38). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2008 [E/2008/32 (Part I)];

b) Extrait du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2008 (E/2008/L.9)⁴.

101. À la 37^e séance, le 21 juillet, le représentant de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) a présenté un projet de décision intitulé « Demande de l'organisation non gouvernementale Federación Estatal de Lesbianas, Gays, Transexuales y Bisexuales » (E/2008/L.13).

102. À la même séance, le représentant des États-Unis a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Human Rights Foundation » (E/2008/L.14).

Décisions prises par le Conseil

103. Au titre du point 12, le Conseil a adopté les résolutions 2008/4 et 2008/5 et les décisions 2008/222 à 2008/230.

⁴ Le texte intégral du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2008 sera publié en tant que *Supplément n° 12 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2008* [E/2008/32 (Part II)]

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2008

Mesures visant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux

104. À sa 37^e séance, le 21 juillet, le Conseil a, sur la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales, adopté un projet de résolution intitulé « Mesures visant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux » (voir E/2008/32 (Part I), chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/4 du Conseil.

Demandes d'octroi du statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

105. À sa 37^e séance, le 21 juillet, à la suite d'une déclaration de son secrétaire (voir E/2008/SR.37), le Conseil a, sur la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales, adopté le projet de décision I intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » (voir E/2008/32 (Part I), chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/222 du Conseil.

Demande de la Federación Estatal de Lesbianas, Gays, Transexuales y Bisexuales

106. À sa 37^e séance, le 21 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision II intitulé « Demande de la Federación Estatal de Lesbianas, Gays, Transexuales y Bisexuales » (voir E/2008/32 (Part I), chap. I, sect. B), dont le Comité avait recommandé l'adoption.

107. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote à main levée et rejeté le projet de décision par 20 voix contre 22, avec 9 abstentions.

108. Des déclarations ont été faites par les représentants de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Fédération de Russie, de la Bolivie et des États-Unis, ainsi que par les observateurs de l'Égypte et de l'Espagne.

109. Le représentant de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) a expliqué son vote après le vote.

Demande présentée par l'American Sports Committee

110. À sa 37^e séance, le 21 juillet, le Conseil a, sur la recommandation du Comité, adopté le projet de décision III intitulé « Demande présentée par l'American Sports Committee » (voir E/2008/32 (Part I), chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/223 du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2008

111. À sa 37^e séance, le 21 juillet, le Conseil a, sur la recommandation du Comité, adopté le projet de décision IV intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2008 » (voir E/2008/32 (Part I), chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/224 du Conseil.

Recommandations formulées dans l'extrait du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session ordinaire de 2008**Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales) du Secrétariat**

112. À sa 37^e séance, le 21 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales) du Secrétariat » (voir E/2008/L.9, chap. I, sect. A), que le Comité lui avait recommandé d'adopter.

113. À la même séance, à la suite d'une déclaration de son secrétaire, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2008/5 du Conseil.

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

114. À sa 37^e séance, le 21 juillet, le Conseil a, sur la recommandation du Comité, adopté le projet de décision I intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » (voir E/2008/L.9, chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/225 du Conseil.

Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Human Rights Foundation

115. À sa 37^e séance, le 21 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision II intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Human Rights Foundation » (voir E/2008/L.9, chap. I, sect. B), que le Comité lui avait recommandé d'adopter.

116. À la même séance, le Conseil a procédé par un vote à main levée et rejeté le projet de décision par 29 voix contre 19, avec 3 abstentions. Voir la décision 2008/226 du Conseil.

117. Les observateurs de l'Équateur, du Nicaragua, du Qatar et de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations avant le vote.

118. Les représentants du Bélarus, du Soudan, des États-Unis, de l'Algérie, de la France (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Bolivie, de la Chine, de l'Angola et de Cuba ont expliqué leur vote avant le vote.

119. Les représentants de Sainte-Lucie et de Cuba ont fait des déclarations pour expliquer leur vote après le vote.

Plainte contre l'organisation non gouvernementale Union mondiale pour le judaïsme libéral

120. À sa 37^e séance, le 21 juillet, le Conseil a, sur la recommandation du Comité, adopté le projet de décision III intitulé « Plainte contre l'organisation non gouvernementale Union mondiale pour le judaïsme libéral » (voir E/2008/L.9, chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/227 du Conseil.

Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2009 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

121. À sa 37^e séance, le 21 juillet, après une déclaration du Secrétaire qui a modifié oralement le calendrier de la session de 2009, le Conseil a, sur la recommandation du Comité, adopté le projet de décision IV intitulé « Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2009 du Comité chargé des organisations non gouvernementales » (voir E/2008/L.9, chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/228 du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2008

122. À la 37^e séance, le 21 juillet, le Conseil a décidé de reporter l'examen des questions en suspens au titre du point 12 de l'ordre du jour à la reprise de sa session de fond. Voir la décision 2008/229 du Conseil.

Motion tendant à un nouvel examen du projet de décision II intitulé « Demande de l'organisation non gouvernementale Federación Estatal de Lesbianas, Gays, Transexuales y Bisexuales » que le Comité lui avait recommandé d'adopter dans son rapport sur sa session ordinaire de 2008

123. À la 37^e séance, le 21 juillet, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Arabie saoudite, du Soudan, de la France (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), du Bénin, de Cap-Vert, du Pakistan, de Sainte-Lucie, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et de la Mauritanie, ainsi que par l'observateur de l'Espagne.

124. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a fait une déclaration.

125. Toujours à la même séance, le représentant de l'Arabie saoudite a demandé, au titre de l'article 57 du règlement intérieur, le réexamen du projet de décision II, intitulé « Demande de l'organisation non gouvernementale Federación Estatal de Lesbianas, Gays, Transexuales y Bisexuales » (voir E/2008/32 (Part I), chap. I, sect. B).

126. Les représentants de la France (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne) et des Pays-Bas se sont déclarés opposés à la motion.

127. Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé un vote par appel nominal sur la motion.

128. La motion tendant à un nouvel examen du projet de décision II a été adoptée par 27 voix contre 23, avec 3 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bélarus, Bénin, Bolivie, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Congo, Cuba, Fédération de Russie, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Indonésie, Iraq, Malawi, Malaisie, Mauritanie, Niger, Pakistan, Paraguay, Sainte-Lucie, Somalie, Soudan, Sri Lanka

Ont voté contre :

Autriche, Brésil, Canada, El Salvador, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Islande, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Moldova, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Uruguay

Se sont abstenus :

Barbade, Mozambique, Philippines

Demande de l'organisation non gouvernementale Federación Estatal de Lesbianas, Gays, Transexuales y Bisexuales

129. À la 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision II intitulé « Demande de l'organisation non gouvernementale Federación Estatal de Lesbianas, Gays, Transexuales y Bisexuales » (voir E/2008/32 (Part I), chap. I, sect. B), que le Comité lui avait recommandé d'adopter#.

130. À la même séance, le représentant de la Malaisie a fait une déclaration.

131. Toujours à la même séance, le Conseil a rejeté le projet de décision II par 22 voix contre 20, avec 8 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bélarus, Bénin, Cameroun, Chine, Congo, Fédération de Russie, Indonésie, Iraq, Malawi, Malaisie, Mauritanie, Niger, Pakistan, Paraguay, Somalie, Soudan, Sri Lanka

Ont voté contre :

Autriche, Brésil, Canada, Cap-Vert, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Islande, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Moldova, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Uruguay

Se sont abstenus :

Barbade, El Salvador, Guyana, Haïti, Kazakhstan, Mozambique, Philippines, Sainte-Lucie

132. Les représentants de la France (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne) et du Soudan ont fait des déclarations.

133. Les représentants de la France (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne) et de l'Algérie ont expliqué leur vote avant le vote.

134. L'observateur de l'Espagne a fait une déclaration après le vote.

135. Toujours à la 38^e séance, le 22 juillet, à la suite du rejet du projet de décision II, le Conseil a adopté par un vote à main levée le projet de décision intitulé « Demande de l'organisation non gouvernementale Federación Estatal de Lesbianas, Gays, Transexuales y Bisexuales » (E/2008/L.13) par 22 voix contre 19, avec 10 abstentions. Voir la décision 2008/230 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Autriche, Brésil, Canada, Cap-Vert, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Islande, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Moldova, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Uruguay

Ont voté contre :

Algérie, Arabie saoudite, Bélarus, Bénin, Cameroun, Chine, Congo, Fédération de Russie, Indonésie, Iraq, Malawi, Malaisie, Mauritanie, Niger, Pakistan, Paraguay, Somalie, Soudan, Sri Lanka

Se sont abstenus :

Angola, Barbade, El Salvador, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Kazakhstan, Mozambique, Philippines, Sainte-Lucie

136. À la même séance, les représentants du Soudan, de la France (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne) et du Bénin ont fait des déclarations.

137. Toujours à la même séance, le représentant des États-Unis a fait une déclaration au cours de laquelle il a retiré le projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Human Rights Foundation » (E/2008/L.14).

H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

138. Le Conseil a examiné le point 13 de l'ordre du jour à ses 34^e, 40^e, 41^e, 42^e et 44^e séances, les 18, 23, 24 et 25 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.34, 40, 41, 42 et 44).

139. À la 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a examiné le point 13 b) (Science et technique au service du développement) en même temps que le point 7 c) (Coopération internationale dans le domaine de l'informatique) et entendu une déclaration liminaire de l'Assistant spécial du Sous-Secrétaire général et du Directeur général de l'informatique.

140. À la 40^e séance, le 23 juillet, le Conseil a examiné le point 13 k) (Les femmes et le développement), en même temps que les points 7 e) (Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies) et 14 a) (Promotion de la femme) et entendu une déclaration liminaire de la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme.

141. À la 41^e séance, le 23 juillet, des déclarations liminaires ont été faites par le représentant du Comité des politiques de développement [au titre du point 13 a) (Développement durable)]; le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil

économique et social et de la coordination [au titre du point 13 e) (Environnement)]; et le Directeur du Bureau du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à New York [au titre du point 13 d) (Établissement humain)].

142. Lors de l'examen de l'ensemble du point 13, le Conseil était saisi du rapport actualisé du Secrétaire général intitulé « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale » (A/62/89-E/2007/76) (voir également les points 4, 6, 7 f), 8 et 14).

1. Développement durable

143. Le Conseil a examiné le point 13 a) de l'ordre du jour à sa 41^e séance, le 23 juillet. Il était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa seizième session (E/2008/29)⁵;
- b) Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dixième session (E/2008/33)⁶;

Décisions prises par le Conseil

144. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2008/12 et la décision 2008/237.

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa seizième session

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Commission

145. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire de sa dix-septième session » (voir E/2008/29, chap. I, sect. A). Voir la décision 2008/237 du Conseil.

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dixième session

146. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément n° 9 (E/2008/29).

⁶ Ibid., Supplément n° 13 (E/2008/33).

dixième session » (E/2008/L.23) qui avait été déposé par le Vice-Président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations officieuses.

147. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2008/12 du Conseil.

2. Science et technique au service du développement

148. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a examiné le point 13 b) de l'ordre du jour en même temps que le point 7 c) (Coopération internationale dans le domaine de l'informatique). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa onzième session (E/2008/31)⁷.

b) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/63/72-E/2008/48).

Décisions prises par le Conseil

149. Au titre du point 13 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2008/3 et les décisions 2008/216, 2008/217, 2008/218, 2008/219 et 2008/220.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dixième session

Bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

150. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution intitulé « Bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information » (voir E/2008/31, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/3 du Conseil.

Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement à ses douzième et treizième sessions

151. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision I intitulé « Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement à ses douzième et treizième sessions » (voir E/2008/31, chap. I, sect. A). Voir la décision 2008/217 du Conseil.

⁷ Ibid., *Supplément n° 11* (E/2008/31).

Participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

152. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision II intitulé « Participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement » (voir E/2008/31, chap. I, sect. A). Voir la décision 2008/218 du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'innovation qui sera présenté à la Commission à sa douzième session

153. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision III intitulé « Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'innovation qui sera présenté à la Commission à sa douzième session » (voir E/2008/31, chap. I, sect. A). Voir la décision 2008/219 du Conseil.

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa douzième session

154. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision IV intitulé « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa douzième session » (voir E/2008/31, chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/220 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil dans le cadre de l'application et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

155. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son vice-président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/63/72-E/2008/48) qui traite également du rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2007 (point 4 de l'ordre du jour). Voir la décision 2008/216 du Conseil.

3. Statistique

156. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil a examiné le point 13 c) de l'ordre du jour. Il était saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-neuvième session (E/2008/24)⁸.

⁸ Ibid., *Supplément n° 4* (E/2008/24).

Décision prise par le Conseil

157. Au titre du point 13 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2008/238.

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-neuvième session

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarantième session

158. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarantième session » (voir E/2008/24, chap. I, sect. A). Voir la décision 2008/238 du Conseil.

4. Établissements humains

159. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil a examiné le point 13 d) de l'ordre du jour. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2008/64).

Décision prise par le Conseil

160. Au titre du point 13 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2008/239.

Établissements humains

161. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision déposé par son vice-président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Établissements humains » (E/2008/L.24).

162. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2008/239 du Conseil.

5. Environnement

163. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil a examiné le point 13 e) de l'ordre du jour. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire (A/63/25)⁹;

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 25

b) Rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement (A/63/76-E/2008/54).

Décisions prises par le Conseil

164. Au titre du point 13 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2008/13 et la décision 2008/242.

Protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement

165. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution déposé par son vice-président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg) à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement » (E/2008/L.21).

166. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2008/13 du Conseil.

Document examiné par le Conseil dans le cadre de l'environnement

167. À la 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son vice-président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), de prendre acte du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire. Voir la décision 2008/242 du Conseil.

6. Population et développement

168. Le Conseil a examiné le point 13 f) de l'ordre du jour à sa 41^e séance, le 23 juillet. Il était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante et unième session (E/2008/25)¹⁰.

Décision prise par le Conseil

169. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la décision 2008/240.

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante et unième session

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante et unième session et ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session

170. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante et unième session et

(A/63/25).

¹⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 5 (E/2008/25).

ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session » (voir E/2008/25, chap. I.A). Voir la décision 2008/240 du Conseil.

7. Administration publique et développement

171. Le Conseil a examiné le point 13 g) de l'ordre du jour à sa 44^e séance, le 25 juillet. Il était saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa septième session (E/2008/44)¹¹.

Décision prise par le Conseil

172. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la résolution 2008/32 et la décision 2008/254.

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa septième session et ordre du jour provisoire de sa huitième session

173. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa septième session et ordre du jour provisoire de sa huitième session » (E/2008/L.30).

174. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2008/254 du Conseil.

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa septième session

175. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa septième session » (E/2008/L.33).

176. À la même séance, le Conseil a adopté ce projet de résolution. Voir la résolution 2008/32 du Conseil.

8. Coopération internationale en matière fiscale

177. Le Conseil a examiné le point 13 h) de l'ordre du jour à sa 42^e séance, le 24 juillet. Il était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa troisième session (E/2008/45)¹²;
- b) Rapport du Secrétaire général sur le rapport consacré au financement du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2008/4).

¹¹ Ibid., *Supplément n° 24* (E/2008/44).

¹² Ibid., *Supplément n° 5* (E/2008/45).

Décision prise par le Conseil

178. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la résolution 2008/16.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

179. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations officieuses qui était intitulé « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2008/L.27).

180. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2008/16 du Conseil.

9. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

181. Le Conseil a examiné le point 13 i) de l'ordre du jour à sa 41^e séance, le 23 juillet.

182. Aucune proposition n'a été présentée au titre de ce point.

10. Cartographie

183. Le Conseil a examiné le point 13 j) de l'ordre du jour à sa 41^e séance, le 23 juillet. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/CONF.98/136);

b) Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-quatrième session (New York, 20 et 31 août 2007) (E/2007/89).

Décisions prises par le Conseil

184. Au titre de ce point, le Conseil a adopté les décisions 2008/241 et 2008/242.

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

185. À sa 41^e séance, le 23 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations officieuses, qui était intitulé « Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques » (E/2008/L.25).

186. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2008/241 du Conseil.

**Document examiné par le Conseil au titre du point relatif
à la cartographie**

187. À sa 41^e séance, le 23 juillet, sur la proposition de son Président, le Conseil a pris note du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-quatrième session (E/2007/89). Voir la décision 2008/242 du Conseil.

11. Les femmes et le développement

188. Le Conseil a examiné le point 13 k de l'ordre du jour, en même temps que les points 7 e) (Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies) et 14 a) (Promotion de la femme), à sa 40^e séance, le 23 juillet, et en même temps que le point 14 a) à sa 44^e séance, le 25 juillet. Il était saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (E/2008/27)¹³.

189. Aucune décision n'a été prise au titre de ce point.

I. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

190. Le Conseil a examiné les questions sociales et les questions relatives aux droits de l'homme (point 14) à ses 39^e, 40^e, 42^e et 44^e séances, du 22 au 25 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.39, 40, 42 et 44).

191. À sa 39^e séance, le 22 juillet, le Conseil a examiné le point 14 i) (Confidentialité des données génétiques et non-discrimination) en même temps que les points 7 g) (Le tabac ou la santé) et 15 (Instituts de recherche et de formation des Nations Unies), et entendu une déclaration liminaire du Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination.

192. À sa 40^e séance, le 23 juillet, le Conseil a examiné le point 14 a) (Promotion de la femme) en même temps que les points 7 e) (Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies) et 13 k) (Les femmes et le développement) et entendu une déclaration liminaire de la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme.

193. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a examiné les points 14 b) à 14 h). Il a entendu une déclaration liminaire du Directeur du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York [point 14 g)], un rapport oral de la Directrice adjointe de la Division des services de protection internationale du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, présenté au nom du Haut-Commissaire [point 14 e)] et une déclaration du Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants [point 14 d)].

¹³ Ibid., *Supplément n° 7* (E/2008/27).

194. Au titre de l'ensemble du point 14, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16 (A/63/83-E/2008/77) (voir également les points 4, 6, 7 f), 8 et 13).

Décisions prises par le Conseil

195. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la résolution 2008/33 et la décision 2008/256.

Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes

196. À la 44^e séance, le 25 juillet, le représentant du Bélarus, s'exprimant également au nom de la Chine, de l'Équateur¹, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Japon, du Mexique¹ et des Philippines, a présenté un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes » (E/2008/L.31), qu'il a modifié oralement comme suit :

a) Le texte du onzième alinéa du préambule a été remplacé par le texte suivant : « Estimant que, pour traiter le problème de la traite des personnes, il faudrait adopter une approche globale qui permette notamment de s'attaquer aux facteurs socioéconomiques qui rendent les personnes plus vulnérables à la traite, tels que le paupvreté, l'absence de débouchés, la discrimination et la marginalisation, de renforcer l'état de droit, de lutter contre la corruption et de réduire la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et promeut ainsi la traite »;

b) Au paragraphe 1, les mots « cadre du » entre « le » et « système des Nations Unies » ont été supprimés;

c) Au paragraphe 3, l'expression « êtres humains » a été remplacée par le mot « personnes »;

d) Au paragraphe 9, le sigle « UN GIFT » a été inséré dans la version anglaise après le membre de phrase « United Nations Global Initiative to Fight Human Trafficking »;

e) Au paragraphe 11, le terme « États » a été inséré devant le mot « parties ».

197. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

198. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2008/L.31, tel qu'il avait été modifié oralement. Voir la résolution 2008/33 du Conseil.

199. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis et l'Observateur du Kirghizistan ont fait une déclaration (voir E/2008/SR.44).

Document examiné par le Conseil au titre du point 14 de l'ordre du jour

200. À sa 44^e séance, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16 (A/63/83-E/2008/77). Voir la décision 2008/256 du Conseil.

1. Promotion de la femme

201. Le Conseil a examiné le point 14 a) de l'ordre du jour à ses 40^e, 41^e et 44^e séances, les 23 et 25 juillet. Il était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (E/2008/27)¹³;
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies, au niveau de toutes les politiques et de tous les programmes (E/2008/53) (voir aussi le point 7 e) de l'ordre du jour);
- c) Rapport du Secrétaire général sur les travaux futurs pour renforcer l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/2008/62);
- d) Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme sur les travaux de sa cinquième session (E/2008/73);
- e) Note du Secrétariat sur le compte rendu des résultats de la quarantième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2008/91).

Décisions prises par le Conseil

202. Au titre de ce point, le Conseil a adopté les résolutions 2008/11 et 2008/34 et les décisions 2008/235 et 2008/236.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

Conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

203. À sa 40^e séance, le 23 juillet, le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale, à titre de contribution aux préparatifs de la Conférence internationale de

suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (qui doit se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008), les conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, adoptées par la Commission de la condition de la femme (voir E/2008/27, chap. I, sect. A). Voir la décision 2008/235 du Conseil.

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

204. À sa 40^e séance, le 23 juillet, le Conseil a adopté par 25 voix contre 2, avec 17 abstentions, à l'issue d'un vote par appel nominal un projet de résolution intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter », que la Commission lui avait recommandé d'adopter (voir E/2008/27, chap. I, sect. B). Voir la résolution 2008/11 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Barbade, Bélarus, Bénin, Brésil, Cap-Vert, Chine, Congo, Cuba, El Salvador, Fédération de Russie, Haïti, Indonésie, Iraq, Islande, Kazakhstan, Malaisie, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Soudan et Sri Lanka

Ont voté contre :

Canada et États-Unis d'Amérique

Se sont abstenus :

Autriche, France, Grèce, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Moldova, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie et Suède

205. À la même séance, le représentant des États-Unis et l'observateur d'Israël ont fait une déclaration avant l'adoption du projet de résolution. L'observateur de la Palestine a fait une déclaration après l'adoption du projet.

206. À la 41^e séance, le 23 juillet, les représentants de l'Uruguay et des Philippines ont fait une déclaration concernant le vote sur le projet de résolution qui avait été adopté.

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-troisième session de la Commission

207. À la 40^e séance, le 23 juillet, le Secrétaire du Conseil a modifié oralement comme suit la liste des documents énumérés dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session :

a) Dans la documentation se rapportant à l'alinéa c) du point 3 au paragraphe 3 de la section C du chapitre I, l'entrée « Rapport du Secrétaire général sur l'arrêt de la pratique des mutilations génitales féminines » a été supprimée;

b) Dans la documentation se rapportant au point 4, le titre « Rapport du Secrétaire général sur les travaux futurs du Groupe de travail » a été inséré après la « Note du Secrétaire général transmettant la liste des communications confidentielles relatives à la condition de la femme ».

208. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-troisième session de la Commission », tel qu'il avait été modifié oralement (voir E/2008/27, chap. I, sect. C). Voir la décision 2008/236 du Conseil.

Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

209. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté un projet de résolution (E/2008/L.32) déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), au titre du point 14 a) qui était « Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies ». Voir la résolution 2008/34 du Conseil.

210. À la même séance, le représentant de la France, s'exprimant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, a fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 14 a) de l'ordre du jour

211. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), de prendre note des documents suivants (voir la décision 2008/256 du Conseil) :

- a) Rapport du Secrétaire général sur les travaux futurs pour renforcer l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/2008/62);
- b) Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme sur les travaux de sa cinquième session (E/2008/73);
- c) Note du Secrétariat sur un rapport relatif aux résultats de la quarantième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2008/91).

2. Développement social

212. Le Conseil a examiné le point 14 b) de l'ordre du jour à sa 42^e séance, le 24 juillet. Il était saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-sixième session (E/2008/26)¹⁴.

Décisions prises par le Conseil

213. Au titre de ce point, le Conseil a adopté les résolutions 2008/17, 2008/18, 2008/19, 2008/20 et 2008/21, et la décision 2008/244.

¹⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 6 (E/2008/26).

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-sixième session

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

214. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution I intitulé « Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » (voir E/2008/26, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/17 du Conseil.

Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous

215. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution II intitulé « Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous » (voir E/2008/26, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/18 du Conseil.

Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social

216. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution III intitulé « Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social » (voir E/2008/26, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/19 du Conseil.

Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur et avec eux, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux

217. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution IV intitulé « Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur et avec eux, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux » (voir E/2008/26, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/20 du Conseil.

Intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement

218. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution V intitulé « Intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement » (voir E/2008/26, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/21 du Conseil.

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-septième session de la Commission

219. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour

provisoire et documentation de la quarante-septième session » (voir E/2008/26, chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/244 du Conseil.

220. À la même séance, le représentant de Cuba a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

3. Prévention du crime et justice pénale

221. Le Conseil a examiné le point 14 c) de l'ordre du jour à sa 42^e séance, le 24 juillet. Il était saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa dix-septième session (E/2008/30)¹⁵.

Décisions prises par le Conseil

222. Au titre de ce point, le Conseil a adopté les résolutions 2008/22, 2008/23, 2008/24 et 2008/25, et les décisions 2008/245 et 2008/246.

Recommandations formulées dans le rapport sur les travaux de la dix-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

223. À la 42^e séance, le 24 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/2008/30, chap. I).

Préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

224. À sa 42^e séance, le 24 juillet, Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution intitulé « Préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale », conformément à la recommandation de la Commission (voir E/2008/30, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/22 du Conseil.

Protection contre le trafic de biens culturels

225. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution I intitulé « Protection contre le trafic de biens culturels » (voir E/2008/30, chap. I.B). Voir la résolution 2008/23 du Conseil.

Prévention de la délinquance urbaine : une approche intégrée

226. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution II intitulé « Prévention de la délinquance urbaine : une approche intégrée » (voir E/2008/30, chap. I, sect. B). Voir la résolution 2008/24 du Conseil.

¹⁵ Ibid., *Supplément n° 10* (E/2008/30).

Coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques

227. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution III intitulé « Coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques », (voir E/2008/30, chap. I, sect. B). Voir la résolution 2008/25 du Conseil.

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission

228. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision I intitulé « Rapport sur les travaux de la dix-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission » (voir E/2008/30, chap. I, sect. C). Voir la décision 2008/245 du Conseil.

229. À la même séance, le représentant de Cuba a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

Nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

230. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision II intitulé « Nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice » (voir E/2008/30, chap. I, sect. C). Voir la décision 2008/246 du Conseil.

4. Stupéfiants

231. Le Conseil a examiné le point 14 d) de l'ordre du jour à sa 42^e séance, le 24 juillet. Il était saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante et unième session (E/2008/28)¹⁶ et du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2007¹⁷.

Décisions prises par le Conseil

232. Au titre de ce point, le Conseil a adopté les résolutions 2008/26 et 2008/27 et les décisions 2008/247 et 2008/248.

¹⁶ Ibid., *Supplément n° 8* (E/2008/28).

¹⁷ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XI.1).

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante et unième session

233. À la 42^e séance, le 24 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du rapport de la Commission des stupéfiants (voir E/2008/28, chap. I).

Promouvoir le caractère durable et intégré du développement alternatif pour en faire un élément important de la stratégie de contrôle des drogues dans les États où existent des cultures illicites de plantes destinées à la production de drogues

234. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution I intitulé « Promouvoir le caractère durable et intégré du développement alternatif pour en faire un élément important de la stratégie de contrôle des drogues dans les États où existent des cultures illicites de plantes destinées à la production de drogues » (voir E/2008/28, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/26 du Conseil.

235. L'observateur de la Thaïlande a fait une déclaration.

Fourniture d'une assistance internationale aux États voisins de l'Afghanistan les plus touchés

236. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de résolution II intitulé « Fourniture d'une assistance internationale aux États voisins de l'Afghanistan les plus touchés » (voir E/2008/28, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2008/27 du Conseil.

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-deuxième session de la Commission

237. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision I intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la cinquante et unième session de la Commission et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-deuxième session de la Commission » (voir E/2008/28, chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/247 du Conseil.

238. À la même séance, le représentant de Cuba a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

239. À sa 42^e séance, le Conseil a, sur la recommandation de la Commission, adopté le projet de décision II intitulé « Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants » (voir E/2008/28, chap. I, sect. B). Voir la décision 2008/248 du Conseil.

5. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

240. Le Conseil a examiné le point 14 e) de l'ordre du jour à ses 42^e, 43^e et 44^e séances, les 24 et 25 juillet. Il était saisi des documents suivants :

a) Lettre datée du 29 février 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/63);

b) Lettre datée du 30 mai 2008, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2008/84).

241. À la 42^e séance, le 24 juillet, la Directrice adjointe de la Division des services de protection internationale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a présenté, au nom du Haut-Commissaire, un rapport oral sur les aspects des travaux du HCR touchant la coordination.

Décisions prises par le Conseil

242. Au titre de ce point, le Conseil a adopté les décisions 2008/255 and 2008/256.

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

243. À la 42^e séance, le 24 juillet, l'observateur de Moldova¹, s'exprimant aussi au nom de Djibouti¹, a présenté un projet de décision intitulé « Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés » (E/2008/L.11).

244. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision E/2008/L.11. Voir la décision 2008/255 du Conseil.

Rapport oral sur les aspects des travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés touchant la coordination

245. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil a décidé de prendre acte du rapport oral sur les aspects des travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés touchant la coordination, présenté lors de la 42^e séance du Conseil, le 24 juillet. Voir la décision 2008/256 du Conseil.

6. Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

246. Aucune proposition n'a été présentée au titre du point 14 f) de l'ordre du jour.

7. Droits de l'homme

247. Le Conseil a examiné le point 14 g) de l'ordre du jour à ses 42^e et 44^e séances, les 24 et 25 juillet. Il était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Comité des droits de l'enfant (A/63/41)¹⁸;
- b) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-huitième et trente-neuvième sessions (E/2008/22)¹⁹;
- c) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2008/76).

Décision prise par le Conseil

248. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la décision 2008/256.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 14 g) de l'ordre du jour

249. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil a décidé de prendre acte des rapports suivants :

- a) Rapport du Comité des droits de l'enfant (A/63/41)¹⁸;
- b) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses trente-huitième et trente-neuvième sessions (E/2008/22)¹⁹;
- c) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2008/76).

8. Instance permanente sur les questions autochtones

250. Le Conseil a examiné le point 14 h) de l'ordre du jour à ses 42^e et 44^e séances, les 24 et 25 juillet. Il était saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa septième session (E/2008/43).

Décisions prises par le Conseil

251. Au titre de ce point, le Conseil a adopté les décisions 2008/249, 2008/250, 2008/251 et 2008/256.

Recommandations formulées dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa septième session

252. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du rapport de l'Instance permanente (voir E/2008/43, chap. I).

¹⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 41 (A/63/41).

¹⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 2 (E/2008/22).

Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur l'application de l'article 42 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

253. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de l'Instance permanente, adopté le projet de décision I intitulé « Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur l'application de l'article 42 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (voir E/2008/43, chap. I, sect. A). Voir la décision 2008/249 du Conseil.

254. À la même séance, le représentant des États-Unis a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

Lieu et dates de la huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

255. À sa 42^e séance, le 24 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de l'Instance permanente, adopté le projet de décision II intitulé « Lieu et dates de la huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones » (voir E/2008/43, chap. I, sect. A). Voir la décision 2008/250 du Conseil.

Ordre du jour provisoire et documentation de la huitième session de l'Instance permanente

256. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil a, sur la recommandation de l'Instance permanente, adopté le projet de décision III intitulé « Ordre du jour provisoire et documentation de la huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones » (voir E/2008/43, chap. I, sect. A). Voir la décision 2008/251 du Conseil.

257. À la même séance, le représentant des États-Unis a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision et le représentant du Canada en a fait une après son adoption.

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa septième session

258. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil a décidé de prendre acte du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa septième session (E/2008/43). Voir la décision 2008/256 du Conseil.

9. Confidentialité des données génétiques et non-discrimination

259. Le Conseil a examiné le point 14 i) de l'ordre du jour à sa 39^e séance, le 22 juillet. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (E/2008/51).

Décision prise par le Conseil

260. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la décision 2008/233.

Confidentialité des données génétiques et non-discrimination

261. À sa 39^e séance, le 22 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision E/2008/L.20 intitulé « Confidentialité des données génétiques et non-discrimination », qui a été déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg) à l'issue de consultations officielles. Voir la décision 2008/233 du Conseil.

J. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

262. Le Conseil a examiné le point 15 de son ordre du jour à ses 39^e et 44^eséances, les 22 et 25 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.39 et 44).

263. À sa 39^e séance, le 22 juillet, le Conseil a examiné le point 15 en même temps que les points 7 g) (Le tabac ou la santé) et 14 i) (Confidentialité des données génétiques et non-discrimination) de l'ordre du jour. Par l'examen du point 15, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (E/2008/72).

264. À la même séance, la Chef du Bureau de l'UNITAR à New York a fait une déclaration liminaire.

Décision prise par le Conseil

265. Au titre de ce point, le Conseil a adopté la résolution 2008/35.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

266. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » (E/2008/L.37) qui avait été déposé par le Vice-Président du Conseil, M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg) à l'issue de consultations officielles.

267. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2008/35 du Conseil.

Chapitre IX

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

1. Le Conseil a examiné la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations à sa session d'organisation, à la reprise de cette session (point 4 de l'ordre du jour) et à sa session de fond (point 1 de l'ordre du jour). Cet examen a eu lieu à ses 1^{re}, 2^e, 6^e, 11^e, 29^e et 32^e séances, les 14 janvier, 5 février, 29 avril, 20 juin et 11 et 16 juillet 2008. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2008/SR.1, 2, 6, 11, 29 et 32). Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire annoté de la session d'organisation et de la reprise de cette session en 2008 (E/2008/2 et Add.1 et Add.1/Corr.1);
- b) Note du Secrétaire général sur la nomination d'un membre du Comité d'experts de l'administration publique (E/2008/9);
- c) Note du Secrétaire général sur la nomination de trois nouveaux membres au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2008/9/Add.1);
- d) Note du Secrétaire général sur l'élection de membres des commissions techniques du Conseil (E/2008/9/Add.2);
- e) Note du Secrétaire général sur la présentation de la candidature de 20 membres du Comité du programme et de la coordination (E/2008/9/Add.3);
- f) Note du Secrétaire général sur l'élection de 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des Normes internationales de comptabilité et de publication (E/2008/9/Add.4);
- g) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2008/9/Add.5 et Add.13);
- h) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2008/9/Add.6);
- i) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (E/2008/9/Add.7);
- j) Note du Secrétaire général sur l'élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/2008/9/Add.8);
- k) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2008/9/Add.9);
- l) Note du Secrétaire général sur l'élection de 19 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (E/2008/9/Add.10);

m) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels : renseignements biographiques concernant les candidats (E/2008/9/Add.11);

n) Note du Secrétaire général sur une candidature au Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2008/9/Add.12);

o) Note du Secrétaire général sur l'élection d'un membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones (E/2008/9/Add.14).

Décisions prises par le Conseil

2. Au titre de la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations, le Conseil a adopté les décisions 2008/201 A, B, C, D et E.

Chapitre X

Questions d'organisation

1. Le Conseil a tenu sa session d'organisation de 2008 au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 14 janvier et les 5 et 8 février (1^{re}, 2^e et 3^e séances); sa réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED au Siège de l'ONU le 14 avril 2008 (4^e et 5^e séances); la reprise de sa session d'organisation au Siège de l'ONU le 29 avril et les 12 et 20 juin (6^e, 10^e et 11^e séances); sa réunion spéciale sur la crise alimentaire mondiale au Siège de l'ONU du 20 au 22 mai 2008 (7^e, 8^e et 9^e séances); sa session de fond au Siège de l'ONU du 30 juin au 25 juillet 2008 (12^e à 45^e séances); et la reprise de sa session de fond au Siège de l'ONU du _____ au _____ (_____ à _____ séances).

A. Session d'organisation

Ouverture de la session du Conseil

2. La 1^{re} séance, le 14 janvier 2008, a été ouverte par le Président du Conseil en 2007, M. Dalius Čekuolis (Lituanie), qui a fait une déclaration.
3. À la même séance, après avoir été élu par acclamation, le Président du Conseil pour 2008, M. Léo Mérorès (Haïti), a fait une déclaration.
4. Toujours à la même séance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole devant le Conseil.

Élection du Bureau

5. À sa 1^{re} séance, le 14 janvier, le Conseil a, conformément à l'alinéa k) du paragraphe 2 de sa résolution 1988/77, élu par acclamation MM. Antonio Pedro Monteiro Lima (Cap-Vert), Kim Hyun Chong (République de Corée), Andrei Dapkiunas (Biélorus) et Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg) Vice-Présidents du Conseil pour 2008.
6. À la 10^e séance, le 12 juin, le Président du Conseil a déclaré qu'en application de l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Groupe des États d'Asie avait approuvé la candidature de M. Park In-kook, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, pour remplacer M. Kim Hyun Chong, qui devait rejoindre sa capitale. Le Conseil a ensuite élu par acclamation M. Park In-kook Vice-Président du Conseil pour le reste de sa session de 2008.

Ordre du jour

7. À sa 1^{re} séance, le 14 janvier, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session d'organisation de 2008 (E/2008/2) (voir annexe I).

Décisions prises par le Conseil

8. À sa session d'organisation de 2008, le Conseil a adopté huit décisions relatives aux questions d'organisation. Voir les décisions 2008/202 à 2008/209 du Conseil.

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-sixième et trente-septième sessions

9. À sa 2^e séance, le 5 février, le Conseil a pris acte du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-sixième et trente-septième sessions (E/2007/22). Voir la décision 2008/202 du Conseil.

Date prévue pour la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED

10. À sa 2^e séance, le 5 février, le Conseil a décidé que sa réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED se tiendrait au Siège de l'ONU le 14 avril 2008. Voir la décision 2008/203 du Conseil.

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social

11. À sa 2^e séance, le 5 février, le Conseil, ayant examiné son projet de programme de travail de base pour 2008 et 2009 (E/2008/1), a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2008 et la liste des documents qui seraient présentés au titre de chaque point de l'ordre du jour (E/2008/1, sect. I), tels qu'ils avaient été modifiés oralement (voir annexe I). Voir la décision 2008/204 du Conseil.

Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2008

12. À sa 2^e séance, le 5 février, le Conseil, ayant examiné son projet de programme de travail de base pour 2008 et 2009 (E/2008/1), a pris note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 2008 et de la documentation afférente à chaque point de l'ordre du jour (E/2008/1, sect. II). Voir la décision 2008/205 du Conseil.

Organisation des travaux de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social

13. À sa 2^e séance, le 5 février, le Conseil a décidé d'organiser les travaux de sa session de fond de 2008 comme suit (voir la décision 2008/206 du Conseil) :

- a) Le débat de haut niveau se tiendrait du 30 juin au 3 juillet 2008;
- b) Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales aurait lieu le 7 juillet 2008;
- c) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendrait du 7 au 9 juillet 2008;

- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendrait du 10 au 14 juillet 2008;
- e) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendrait du 15 au 17 juillet 2008;
- f) Le débat consacré aux questions diverses se tiendrait du 18 au 24 juillet 2008;
- g) Le Conseil conclurait ses travaux le 25 juillet 2008.

Débat de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

14. À sa 2^e séance, le 5 février, le Conseil a décidé que le débat de sa session de fond de 2008 consacré aux activités opérationnelles devrait porter sur l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale consacrée à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur les progrès réalisés à cet égard. Voir la décision 2008/207 du Conseil.

Thème du débat retenu pour la session de fond de 2008 du Conseil économique et social

15. À sa 3^e séance, le 8 février, rappelant sa décision 2007/213, par laquelle il avait décidé d'inclure dans les travaux de sa session de fond de 2008 l'examen d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable, le Conseil est convenu que le débat de haut niveau de sa session de 2008 aurait pour thème la « promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable, compte tenu des défis actuels ». Voir la décision 2008/208 du Conseil.

Thème du débat retenu pour la session de fond de 2008 du Conseil économique et social consacré à la coopération régionale

16. À sa 3^e séance, le 8 février, le Conseil a décidé que le thème du débat de sa session de fond de 2008 consacré à la coopération régionale porterait sur la dimension régionale des thèmes retenus pour le débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de fond de 2008. Voir la décision 2008/209 du Conseil.

B. Reprise de la session d'organisation

17. À la reprise de sa session d'organisation de 2008, le Conseil était saisi de l'ordre du jour de la reprise de cette session et de la documentation correspondante (E/2008/2/Add.1 et Corr.1, E/2008/9 et Add.1 à Add.13).

Décisions prises par le Conseil

18. À la reprise de sa session d'organisation de 2008, le Conseil a adopté une résolution et quatre décisions relatives aux questions d'organisation. Voir la résolution 2008/1 et les décisions 2008/210 à 2008/213 du Conseil.

Lieu et dates de la vingt-cinquième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

19. À sa 6^e séance, le 29 avril, après avoir examiné la lettre datée du 27 février 2008 émanant du Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, dans laquelle celui-ci informait le Conseil de l'offre du Gouvernement yéménite d'accueillir la vingt-cinquième session de la Commission, le Conseil a remercié le Gouvernement yéménite de cette offre généreuse et approuvé la tenue à Sanaa, du 26 au 29 mai 2008, de la vingt-cinquième session de la Commission. Voir la résolution 2008/1 du Conseil.

Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe révisé relatif à l'Organisation mondiale du tourisme

20. À sa 6^e séance, le 29 avril, le Conseil a décidé de prendre note de la résolution 545 (XVII) de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme et de recommander l'approbation définitive du projet d'annexe révisé figurant dans la résolution de l'Organisation mondiale du tourisme. Voir la décision 2008/210 du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur le financement du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

21. À sa 6^e séance, le 29 avril, le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport à sa session de fond de 2008. Voir la décision 2008/211 du Conseil.

Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement

22. À sa 6^e séance, le 29 avril, le Conseil a décidé ce qui suit au sujet du débat sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement (voir la décision 2008/212 du Conseil) :

- a) Le débat porterait sur le thème de la « coordination du passage de la phase des secours à celle de l'aide à un relèvement durable »;
- b) Ce débat de caractère informel se tiendrait dans la matinée du 15 juillet 2008;
- c) Il consisterait en une table ronde et ne donnerait pas lieu à l'adoption d'un texte négocié.

Thème du débat retenu pour la session de fond de 2008 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires

23. À sa 6^e séance, le 29 avril, le Conseil a décidé que le débat de sa session de fond de 2008 consacré aux affaires humanitaires porterait sur le « renforcement, à tous les niveaux, des capacités et des moyens permettant d'offrir en temps voulu une aide humanitaire, notamment pour ce qui est de l'atténuation des risques liés aux catastrophes » et qu'il convoquerait deux tables rondes sur les thèmes suivants : « Planification en prévision des catastrophes et atténuation des risques qui y sont associés : remédier aux conséquences humanitaires des catastrophes naturelles, y compris l'impact des changements climatiques » et « Problèmes humanitaires liés à l'aide alimentaire mondiale, notamment renforcement de l'action et de la

coopération internationales dans ce domaine ». Voir la décision 2008/213 du Conseil.

C. Session de fond

Décisions prises par le Conseil

24. À sa session de fond de 2008, le Conseil a adopté trois décisions relatives aux questions d'organisation. Voir les décisions 2008/214, 2008/257 et 2008/258 du Conseil.

Ordre du jour et organisation des travaux

25. À sa 12^e séance, le 30 juin, le Conseil a examiné l'ordre du jour et l'organisation des travaux de sa session de fond de 2008. Il était saisi des documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire annoté de la session de fond de 2008 (E/2008/100);
- b) Projet de programme de travail pour la session de fond de 2008 (E/2008/L.5);
- c) Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session de fond de 2008 (E/2008/L.6);
- d) Document de séance intitulé « État actualisé de la documentation de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social » (E/2008/CRP.1).

26. À la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2008 (voir annexe I) et approuvé le programme de travail de la session. Voir la décision 2008/214 du Conseil.

Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil

27. À sa 12^e séance, le 30 juin, le Conseil, sur la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales, a approuvé les demandes d'organisations non gouvernementales (voir E/2008/82) souhaitant être entendues par le Conseil à sa session de fond de 2008 au titre du point 2 de l'ordre du jour. Voir la décision 2008/214 du Conseil.

Thème du débat retenu pour la session de fond de 2009 du Conseil économique et social

28. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil a décidé d'adopter le thème suivant pour son débat thématique de 2009 : « Tendances actuelles aux échelons mondial et national et leur incidence sur le développement social, y compris la santé publique ». Voir la décision 2008/257 du Conseil.

**Programme de travail pluriannuel pour les examens ministériels
annuels du Conseil économique et social en 2010 et 2011**

29. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil a décidé d'adopter les thèmes suivants pour les examens annuels approfondis qui auraient lieu au niveau ministériel en 2010 et 2011 (voir décision 2008/258 du Conseil) :

2010

Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international qui ont trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

2011

Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international qui ont trait à l'éducation

Annexe I

Ordres du jour de la session d'organisation pour 2008, de la reprise de cette session et de la session de fond de 2008

Ordre du jour de la session d'organisation pour 2008 et de la reprise de cette session

Adopté par le Conseil à sa 1^{re} séance, le 14 janvier 2008

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.

Ordre du jour de la session de fond de 2008

Adopté par le Conseil à sa 13^e séance, le 2 juillet 2008

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau :

2. Débat de haut niveau :
 - a) Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale;
 - b) Forum pour la coopération en matière de développement;
 - c) Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable;
 - d) Débat thématique : Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable, compte tenu des défis actuels.

Débat consacré aux activités opérationnelles :

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2007.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - f) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit;
 - g) Le tabac ou la santé.
8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale, ainsi que de la résolution 61/16.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale.
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;

- c) Statistique;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - j) Cartographie;
 - k) Les femmes et le développement.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones;
 - i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination.
15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

Annexe II

Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur^a pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations

Organisations et autres organismes auxquels l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à titre permanent

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution 42/10 de l'Assemblée générale)

Union africaine^b (résolution 2011 (XX) et décision 56/475 de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Communauté andine (résolution 52/6 de l'Assemblée générale)

Organisation consultative juridique afro-asiatique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale)

Banque asiatique de développement (résolution 57/30 de l'Assemblée générale)

Association des États des Caraïbes (résolution 53/5 de l'Assemblée générale)

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 61/44 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 54/5 de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)

Organisation du Traité de sécurité collective (résolution 59/50 de l'Assemblée générale)

Fonds commun pour les produits de base (résolution 60/26 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

Secrétariat du Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)

^a Le texte de l'article 79, intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales », est conçu comme suit : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations. »

^b Remplace l'Organisation de l'unité africaine.

Communauté des pays de langue portugaise (résolution 54/10 de l'Assemblée générale)

Communauté des États sahélo-sahariens (résolution 56/92 de l'Assemblée générale)

Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (résolution 62/77 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération des États arabes du Golfe (résolution 62/78 de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution 44/6 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération douanière (résolution 53/216 de l'Assemblée générale)

Communauté d'Afrique de l'Est (résolution 58/86 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/161 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (résolution 59/51 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique (résolution 48/2 de l'Assemblée générale)

Conférence de la Charte de l'énergie (résolution 62/75 de l'Assemblée générale)

Banque eurasiennne de développement (résolution 62/76 de l'Assemblée générale)

Communauté économique eurasiennne (résolution 58/84 de l'Assemblée générale)

Communauté européenne (résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale)

GUAM (résolution 58/85 de l'Assemblée générale)

Conférence de La Haye de droit international privé (résolution 60/27 de l'Assemblée générale)

Saint-Siège (résolution 58/314 de l'Assemblée générale)

Conférence ibéro-américaine (résolution 60/28 de l'Assemblée générale)

Commission de l'océan Indien (résolution 61/43 de l'Assemblée générale)

Banque interaméricaine de développement (résolution 55/160 de l'Assemblée générale)

Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations (résolution 57/31 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Cour pénale internationale (résolution 58/318 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) (résolution 51/1 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale du droit du développement (résolution 56/90 de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 49/2 de l'Assemblée générale)

Organisation hydrographique internationale (résolution 56/91 de l'Assemblée générale)

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (résolution 58/83 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale pour les migrations (résolution 47/4 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de la Francophonie (résolution 33/18 de l'Assemblée générale)

Autorité internationale des fonds marins (résolution 51/6 de l'Assemblée générale)

Tribunal international du droit de la mer (résolution 51/204 de l'Assemblée générale)

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (résolution 54/195 de l'Assemblée générale)

Union interparlementaire (résolution 57/32 de l'Assemblée générale)

Groupe de la Banque islamique de développement (résolution 61/259 de l'Assemblée générale)

Institut italo-latino-américain (résolution 62/74 de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain (SELA) (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)

Association latino-américaine d'intégration (résolution 60/25 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Ligue des États arabes (résolution 477 (V) de l'Assemblée générale)

Fonds de l'OPEP pour le développement international (résolution 61/42 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération et de développement économiques (résolution 53/6 de l'Assemblée générale)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 48/5 de l'Assemblée générale)

Organisation des États américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Association des États des Caraïbes orientales (résolution 59/52 de l'Assemblée générale)

Organisation de la Conférence islamique (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

Forum des îles du Pacifique (résolution 49/1 de l'Assemblée générale)

Palestine (résolution 52/250 de l'Assemblée générale)

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (résolution 57/29 de l'Assemblée générale)

Cour permanente d'arbitrage (résolution 48/3 de l'Assemblée générale)

Centre régional des armes légères dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États voisins (résolutions 62/73 de l'Assemblée générale)

Organisation de Shanghai pour la coopération (résolution 59/48 de l'Assemblée générale)

Association sud-asiatique de coopération régionale (résolution 59/53 de l'Assemblée générale)

Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 59/49 de l'Assemblée générale)

Ordre souverain et militaire de Malte (résolution 48/265 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil économique et social

Participants à titre permanent

Centre régional africain de technologie (décision 1980/151 du Conseil)

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (décision 2000/213 du Conseil)

Organisation asiatique de productivité (OAP) (décision 1980/114 du Conseil)

Conseil de l'unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)

Partenariat mondial pour l'eau (décision 2005/233 du Conseil)

Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (Commission Helsinki) (décision 2003/312 du Conseil)

Institution pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (décision 2003/212 du Conseil)

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (décision 2006/204 du Conseil)

Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (décision 2006/244 du Conseil)

Association internationale des conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires (décision 2001/318 du Conseil)

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (décision 1997/215 du Conseil)

Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (décision 2003/221 du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Centre du Sud (décision 2006/244 du Conseil)

Union économique et monétaire ouest-africaine (décision 2005/233 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 1996/225 du Conseil)

Fondation Déserts du monde (décision 2004/231 du Conseil)

Participation à titre spécial

Conseil africain de comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil des ministres arabes de l'intérieur (décision 1987/161 du Conseil)

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Organisation internationale de protection civile (décision 109 (LIX) du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Annexe III

Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés

Conseil économique et social

(54 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2008</i>	<i>Composition en 2009^a</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Algérie	Algérie	2009
Angola	Barbade	2009
Arabie saoudite	Bélarus	2009
Autriche	Bolivie	2009
Barbade	Brésil	2010
Bélarus	Cameroun	2010
Bénin	Canada	2009
Bolivie	Cap-Vert	2009
Brésil	Chine	2010
Cameroun	Congo	2010
Canada	El Salvador	2009
Cap-Vert	États-Unis d'Amérique	2009
Chine	Fédération de Russie	2010
Congo	Indonésie	2009
Cuba	Iraq	2009
El Salvador	Islande	2010
États-Unis d'Amérique	Kazakhstan	2009
Fédération de Russie	Luxembourg	2009
France	Malaisie	2010
Grèce	Malawi	2009
Guinée-Bissau	Moldova	2010
Guyana	Mozambique	2010
Haïti	Niger	2010
Indonésie	Nouvelle-Zélande	2010
Iraq	Pakistan	2010
Islande	Pays-Bas	2009
Japon	Philippines	2009
Kazakhstan	Pologne	2010
Liechtenstein ^b	République de Corée	2010
Luxembourg	Roumanie	2009
Madagascar	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2010
Malaisie	Sainte-Lucie	2010
Malawi	Somalie	2009
Mauritanie	Soudan	2009
Moldova	Suède	2010
Mozambique		

<i>Composition en 2008</i>	<i>Composition en 2009^a</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Niger	Uruguay	2010
Nouvelle-Zélande		
Pakistan		
Paraguay		
Pays-Bas		
Philippines		
Pologne		
Portugal		
République de Corée		
République tchèque		
Roumanie		
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord		
Sainte-Lucie		
Somalie		
Soudan		
Sri Lanka		
Suède		
Uruguay		

^a Les 18 sièges demeurés vacants seront pourvus par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

^b Élu par l'Assemblée générale à sa 46^e séance plénière, le 8 novembre 2007, en remplacement de l'Allemagne, dont la démission a pris effet le 1^{er} janvier 2008.

Commissions et sous-commissions techniques

Commission de statistique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2008</i>	<i>Composition en 2009</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Afrique du Sud	2009
Afrique du Sud	Allemagne	2012
Bélarus	Arménie	2012
Canada	Bélarus	2011
Chine	Canada	2009
Colombie	Chine	2012
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2011
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2009
Finlande	Finlande	2009
France	France	2009
Honduras	Honduras	2011
Hongrie	Jamaïque	2009
Jamaïque	Japon	2012
Japon	Liban	2011
Liban	Lituanie	2011
Lituanie	Mauritanie	2009
Mauritanie	Mexique	2012
Mexique	Oman	2011
Oman	Pays-Bas	2012
Pays-Bas	République démocratique du Congo . . .	2009
République démocratique du Congo	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2012
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Soudan	2011
Soudan	Suriname	2012
Togo	Togo	2011

Commission de la population et du développement^c

(47 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante et unième session</i>	<i>Composition à la quarante-deuxième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2010
Allemagne	Allemagne	2009
Arménie	Bangladesh	2009
Bangladesh	Belgique	2009
Belgique	Bénin	2011
Bénin	Brésil	2009
Brésil	Bulgarie	2009
Bulgarie	Cameroun	2009
Cameroun	Canada	2009
Canada	Chine	2010
Chine	Colombie	2012
Comores	Comores	2009
Espagne	Croatie	2012
États-Unis d'Amérique	Espagne	2011
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2010
France	Fédération de Russie	2010
Gambie	Finlande ^d	2012
Grenade	Gambie	2010
Guinée équatoriale	Grenade	2011
Guyana	Guinée équatoriale	2011
Haïti	Guyana	2009
Honduras	Honduras	2011
Inde	Inde	2010
Indonésie	Indonésie	2009
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	2011
Jamahiriya arabe libyenne	Jamaïque	2010
Jamaïque	Japon	2012
Japon	Kazakhstan	2012
Kenya	Kenya	2012
Liban	Liban	2010
Madagascar	Malaisie	2009
Malaisie	Maroc	2009
Maroc	Mexique	2010
Mexique	Oman	2010
Oman	Ouganda	2012
Pakistan	Pays-Bas ^d	2012
Pays-Bas	Pérou	2009
Pérou	Pologne	2011
Pologne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	et d'Irlande du Nord	2010
et d'Irlande du Nord	Sierra Leone	2010

<i>Composition à la quarante et unième session</i>	<i>Composition à la quarante-deuxième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Sierra Leone	Sri Lanka	2011
Sri Lanka	Suède	2010
Suède	Suisse	2009
Suisse	Tunisie	2012
Ukraine	Ukraine	2010
Uruguay	Uruguay	2010
Zambie	Zambie	2010

^c À sa 6^e séance, le 29 avril, le Conseil a élu les 13 membres suivants à la Commission de la population et du développement pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-troisième session de la Commission en 2009 et venant à expiration à la clôture de sa quarante-sixième session en 2013 : Allemagne, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Côte d'Ivoire, Cuba, Haïti, Israël, Pakistan, République démocratique du Congo, Rwanda et Suisse. À la même séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Asie pour un mandat prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-troisième session de la Commission en 2009 et venant à expiration à la clôture de sa quarante-sixième session en 2013 (voir décision 2008/201 C).

^d Élu à la 6^e séance, le 29 avril 2008, à un siège demeuré vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection (voir décision 2008/201 C).

Commission du développement social^e

(46 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante-sixième session</i>	<i>Composition à la quarante-septième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2009
Allemagne	Allemagne	2012
Andorre	Andorre	2011
Angola	Angola	2009
Bangladesh	Argentine	2012
Bénin	Arménie	2012
Bolivie	Bangladesh	2009
Cameroun	Bénin	2011
Chili	Bolivie	2009
Chine	Cameroun	2011
Côte d'Ivoire	Chine	2009
Cuba	Cuba	2011
Égypte	Égypte	2011
Émirats arabes unis	El Salvador	2012
Espagne	Émirats arabes unis	2011
États-Unis d'Amérique	Espagne	2011
Éthiopie	États-Unis d'Amérique	2012
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2012
Finlande	Finlande	2009
France	France	2012
Haïti	Ghana	2012
Inde	Guatemala	2012
Indonésie	Inde	2011
Italie	Italie	2009
Jamaïque	Jamaïque	2011
Japon	Japon	2012
Mali	Mexique	2011
Mexique	Monaco	2009
Moldova	Myanmar	2009
Monaco	Namibie	2011
Myanmar	Népal	2011
Namibie	Nigéria	2012
Népal	Pakistan	2012
Paraguay	Paraguay	2009
Pays-Bas	Pays-Bas	2009
Pérou	République de Corée	2012
République de Corée	République démocratique du Congo . . .	2009
République démocratique du Congo	République populaire démocratique de Corée	2009
République populaire démocratique de Corée	République-Unie de Tanzanie	2009
	République tchèque	2009

<i>Composition à la quarante-sixième session</i>	<i>Composition à la quarante-septième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
République tchèque	Sénégal	2012
République-Unie de Tanzanie	Slovaquie	2011
Slovaquie ^f	Soudan	2012
Tunisie	Turquie	2011
Turquie	Ukraine	2009
Ukraine	Venezuela (République	
Venezuela (République bolivarienne du)	bolivarienne du)	2009

^e À ses 6^e et 32^e séances, les 29 avril et 16 juillet 2008, le Conseil a élu les 14 membres suivants à la Commission du développement social, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-huitième session de la Commission en 2009 et venant à expiration à la clôture de sa cinquante et unième session en 2013 : Albanie, Chine, Danemark, Éthiopie, Gabon, Haïti, Iran (République islamique d'), Italie, Lesotho, Maurice, Pays-Bas, Philippines, Qatar et Suisse. À sa 32^e séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Europe orientale et de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-huitième session de la Commission en 2009 et venant à expiration à la clôture de sa cinquante et unième session en 2013 (décisions 2008/201 C et 2008/201 E).

^f Élu à la 2^e séance, le 5 février 2008, à un siège demeuré vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection (voir décision 2008/201 B).

Commission de la condition de la femme^g

(45 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la cinquante-deuxième session</i>	<i>Composition à la cinquante-troisième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Allemagne	Allemagne	2009
Arménie	Arménie	2011
Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	2011
Belgique	Belgique	2011
Belize	Belize	2009
Brésil	Brésil	2010
Cambodge	Cambodge	2011
Cameroun	Cameroun	2010
Chine	Chine	2012
Croatie	Croatie	2009
Djibouti	Cuba	2012
El Salvador	Djibouti	2010
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	2010
Équateur	Équateur	2010
Espagne	Érythrée	2012
États-Unis d'Amérique	Espagne	2011
Gabon	États-Unis d'Amérique	2012
Ghana	Fédération de Russie	2012
Hongrie	Gabon	2011
Indonésie	Haïti	2012
Iran (République islamique d')	Inde	2012
Islande	Indonésie	2010
Japon	Iran (République islamique d')	2010
Kazakhstan	Japon	2009
Lesotho	Lesotho	2010
Malaisie	Malaisie	2010
Mali	Mali	2009
Maroc	Maroc	2009
Maurice	Mexique	2010
Mexique	Namibie	2011
Namibie	Niger	2011
Niger	Pakistan	2011
Pakistan	Paraguay	2011
Paraguay	Pays-Bas	2009
Pays-Bas	Pérou	2009
Pérou	Qatar	2009
Qatar	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République de Corée	2010
République de Corée	République dominicaine	2012
République dominicaine	République-Unie de Tanzanie	2009

<i>Composition à la cinquante-deuxième session</i>	<i>Composition à la cinquante-troisième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
République-Unie de Tanzanie	Sénégal	2012
Suriname	Suède	2012
Togo	Togo	2010
Turquie	Turquie	2011
Zambie	Zambie	2010

⁹ À sa 6^e séance, le 29 avril 2008, le Conseil a élu les 11 membres suivants à la Commission de la condition de la femme pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante-quatrième session de la Commission en 2009 et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-septième session, en 2013 : Allemagne, Bélarus, Colombie, Guinée, Iraq, Israël, Italie, Japon, Mauritanie, Nicaragua et Rwanda (décision 2008/201 C).

Commission des stupéfiants

(53 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2008 et 2009</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	2011
Arabie saoudite	2009
Argentine	2011
Australie	2009
Autriche	2011
Belgique	2009
Bolivie	2009
Botswana	2011
Cameroun ^h	2011
Canada	2009
Chine	2011
Colombie	2009
Cuba	2011
El Salvador	2011
Émirats arabes unis	2011
Espagne	2011
États-Unis d'Amérique	2011
Éthiopie	2011
Fédération de Russie	2009
Finlande	2011
Iran (République islamique d')	2011
Israël	2011
Italie	2011
Jamaïque	2009
Japon	2009
Kazakhstan	2011
Lituanie	2011
Maroc	2011
Mexique	2009
Moldova	2011
Namibie	2009
Niger	2009
Nigéria	2009
Ouganda	2011
Pakistan	2011
Pays-Bas	2011
Pérou	2011
Pologne	2009
République de Corée	2009
République démocratique du Congo ^h	2011
République tchèque	2011

<i>Composition en 2008 et 2009</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Sénégal	2009
Soudan	2011
Suisse	2011
Tadjikistan	2009
Thaïlande	2011
Trinité-et-Tobago	2011
Turquie	2009
Ukraine	2009
Uruguay	2011
Venezuela (République bolivarienne du)	2011
Yémen	2011

^h Élu à la 48^e séance, le 4 octobre 2007, à un siège demeuré vacant pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008 (voir décision 2007/201 D).

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2008</i>	<i>Composition en 2009</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2009
Allemagne	Allemagne	2011
Arabie saoudite	Algérie	2011
Argentine	Arabie saoudite	2009
Arménie	Argentine	2009
Autriche	Autriche	2011
Bolivie	Belgique	2011
Brésil	Brésil	2009
Cameroun	Cameroun	2009
Canada	Canada	2009
Chili	Chine	2011
Chine	Colombie	2009
Colombie	Comores	2011
Comores	Cuba	2011
Costa Rica	El Salvador	2011
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	2009
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2009
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2011
Guatemala	Ghana	2011
Inde	Guatemala	2009
Indonésie	Inde	2009
Iran (République islamique d')	Indonésie	2009
Italie	Iran (République islamique d')	2009
Jamahiriya arabe libyenne	Jamahiriya arabe libyenne	2011
Jamaïque	Jamaïque	2009
Japon	Japon	2011
Moldova	Kenya	2011
Namibie	Lesotho	2011
Niger	Moldova	2009
Nigéria	Nigéria	2009
Ouganda	République de Corée	2011
Pakistan	République démocratique du Congo	2011
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Roumanie	2011
République de Corée	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
République démocratique du Congo	Sierra Leone	2009
République-Unie de Tanzanie	Soudan	2011
Sénégal	Thaïlande	2011
Sierra Leone	Turquie	2009
Turquie	Ukraine	2009
Ukraine	Uruguay	2011

Commission du développement durableⁱ

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition à la seizième session</i>	<i>Composition à la dix-septième session^j</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session de</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2010
Allemagne	Allemagne	2011
Antigua-et-Barbuda	Antigua-et-Barbuda	2009
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2011
Australie	Argentine	2011
Bahreïn	Australie	2009
Bélarus	Bahreïn	2010
Belgique	Bangladesh	2011
Belize	Belgique	2011
Bolivie	Brésil	2011
Cap-Vert	Cap-Vert	2010
Cameroun	Canada	2011
Canada	Chili	2009
Chili	Costa Rica	2010
Chine	Croatie	2010
Costa Rica	Djibouti	2009
Croatie	Émirats arabes unis	2011
Cuba	Espagne	2009
Djibouti	États-Unis d'Amérique	2009
Espagne	Estonie	2011
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2009
Fédération de Russie	France	2010
France	Gabon	2011
Gambie	Gambie	2010
Guatemala	Guatemala	2010
Guinée	Guinée	2010
Haïti	Haïti	2010
Inde	Inde	2010
Indonésie	Indonésie	2009
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	2010
Israël	Israël	2011
Italie	Jamahiriya arabe libyenne	2011
Japon	Japon	2010
Koweït	Koweït	2009
Mexique	Malawi	2011
Monaco	Monaco	2010
Pays-Bas	Namibie	2011
Pérou	Pays-Bas	2010
Pologne	Pakistan	2011
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Pérou	2009
	Pologne	2010

<i>Composition à la seizième session</i>	<i>Composition à la dix-septième session^j</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session de</i>
République tchèque	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
République de Corée	et d'Irlande du Nord	2009
République démocratique du Congo	République tchèque	2009
République populaire démocratique de Corée	République de Corée	2009
République-Unie de Tanzanie	République démocratique du Congo ⁱ	2011
Sénégal	République-Unie de Tanzanie	2009
Serbie	Roumanie	2011
Soudan	Sénégal	2009
Suède	Soudan	2009
Thaïlande	Suède	2010
Tunisie	Uruguay	2011
Zambie	Venezuela (République	
Zimbabwe	bolivarienne du).	2011

ⁱ À sa 6^e séance, le 29 avril 2008, le Conseil a élu les 14 membres suivants à la Commission du développement durable pour un mandat de trois ans prenant effet à la 1^{re} séance de la dix-huitième session de la Commission en 2009 et venant à expiration à la clôture de sa vingtième session en 2012 : Antigua-et-Barbuda, Australie, Chine, Colombie, Cuba, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Kirghizistan, Maurice, Nigéria, Philippines et Ukraine. À la même séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet à la 1^{re} séance de la dix-huitième session de la Commission en 2009 et venant à expiration à la clôture de sa vingtième session en 2012 (voir décision 2008/201 C).

^j Élu à la 48^e séance, le 4 octobre 2007, pour un mandat de trois ans prenant effet à la 1^{re} séance de la dix-septième session de la Commission en 2008 et venant à expiration à la clôture de sa dix-neuvième session en 2011. À la même séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet à la 1^{re} séance de la dix-septième session de la Commission en 2008 et venant à expiration à la clôture de sa dix-neuvième session en 2011 (voir décision 2007/201 D).

Commission de la science et de la technique au service du développement

(43 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2008^k</i>	<i>Composition en 2009^{k, l}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Allemagne	2010
Angola	Afrique du Sud	2012
Argentine	Argentine	2010
Autriche	Autriche	2012
Bélarus	Bélarus	2010
Belgique	Belgique	2010
Brésil	Brésil	2012
Burkina Faso	Burkina Faso	2010
Chili	Chili	2012
Chine	Chine	2010
Cuba	Costa Rica	2012
El Salvador	Cuba	2010
Érythrée	El Salvador	2010
États-Unis d'Amérique	Érythrée	2010
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2010
Finlande	Fédération de Russie	2012
France	France	2010
Gambie	Ghana	2012
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	2012
Inde	Inde	2010
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	2010
Italie	Israël	2012
Jamaïque	Jordanie	2012
Jordanie	Lesotho	2010
Lesotho	Lettonie	2010
Lettonie	Malaisie	2010
Malaisie	Mali	2012
Oman	Oman	2012
Ouganda	Ouganda	2010
Pakistan	Pakistan	2012
Pérou	Philippines	2010
Philippines	République démocratique du Congo	2012
République démocratique du Congo	République dominicaine	2010
République dominicaine	Sri Lanka	2012
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Slovaquie	2012
Sierra Leone	Soudan	2010
Slovaquie	Suisse	2012
Soudan	Tunisie	2010
Sri Lanka	Turquie	2010

<i>Composition en 2008^k</i>	<i>Composition en 2009^{k, l}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Suisse		
Tunisie		
Turquie		

^k À sa 4^e séance, le 9 février 2007, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2010 (décision 2007/201 A).

^l À sa 32^e séance, le 16 juillet 2008, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 (voir décision 2008/201 E).

Commissions régionales

Commission économique pour l'Afrique^m

(53 membres)

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

^m La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

Commission économique pour l'Europeⁿ

(56 membres)

Albanie	Kazakhstan
Allemagne	Kirghizistan
Andorre	Lettonie
Arménie	Liechtenstein
Autriche	Lituanie
Azerbaïdjan	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Moldova
Bosnie-Herzégovine	Monaco
Bulgarie	Monténégro
Canada	Norvège
Chypre	Ouzbékistan
Croatie	Pays-Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Serbie
France	Slovaquie
Géorgie	Slovénie
Grèce	Suède
Hongrie	Suisse
Irlande	Tadjikistan
Islande	Turkménistan
Israël	Turquie
Italie	Ukraine

ⁿ Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes^o

(43 membres)

Allemagne	Haïti
Antigua-et-Barbuda	Honduras
Argentine	Italie
Bahamas	Jamaïque
Barbade	Japon
Belize	Mexique
Bolivie	Nicaragua
Brésil	Panama
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Portugal
Cuba	République dominicaine
Dominique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Kitts-et-Nevis
Espagne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
États-Unis d'Amérique	Suriname
France	Trinité-et-Tobago
Grenade	Uruguay
Guatemala	Venezuela (République bolivarienne du)
Guyana	

^o La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu des résolutions 632 (XXII), en date du 19 décembre 1956 et 861 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Membres associés (9)

Anguila	Îles Vierges britanniques
Antilles néerlandaises	Îles Vierges américaines
Aruba	Montserrat
Îles Caïmans ^p	Porto Rico
Îles Turques et Caïques	

^p Admis à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à la 32^e séance de la Commission, tenue du 9 au 13 juin 2008 (voir la résolution 640 (XXXII) de la Commission).

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique^q

(53 membres)

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Géorgie	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

^q La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Membres associés (9)

Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales	Macao, Chine
Guam	Niue
Hong Kong, Chine	Nouvelle Calédonie
Îles Cook	Polynésie française
	Samoa américaines

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

(14 membres)

Arabie saoudite
Bahreïn
Égypte
Émirats arabes unis
Iraq
Jordanie
Koweït
Liban
Oman
Palestine
Qatar
République arabe syrienne
Soudan^r
Yémen

^r Admis à la qualité de membre le 22 juillet 2008 (voir la résolution 2008/8 du Conseil économique et social).

Comités permanents

Comité du programme et de la coordination

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2008^s</i>	<i>Composition en 2009^{s,t}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Bangladesh	2010
Argentine	Chine	2010
Arménie	Comores	2009
Bangladesh	Fédération de Russie	2009
Bélarus	France	2009
Bénin	Haïti	2009
Brésil	Jamahiriya arabe libyenne	2010
Bulgarie	Jamaïque	2010
Chine	Kenya	2010
Comores	Niger	2010
Cuba	République de Corée	2010
Fédération de Russie	Venezuela	2009
France	Zimbabwe	2009
Haïti		
Inde		
Indonésie		
Iran (République islamique d')		
Israël		
Italie		
Jamahiriya arabe libyenne		
Jamaïque		
Kenya		
Niger		
Pakistan		
Portugal		
République centrafricaine		
République de Corée		
Sénégal		
Suisse		
Uruguay		
Venezuela		
Zimbabwe		

^s À ses 2^e et 45^e séances, les 7 février et 30 novembre 2006, le Conseil a reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États que l'Assemblée générale doit élire pour un mandat prenant effet à la date de l'élection [un membre pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2008 (décision 2006/201 A) et un membre pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2009 (décision 2006/201 D)].

^t À ses 6^e et 32^e séances, les 29 avril et 16 juillet 2008, le Conseil a présenté la candidature de 17 États Membres que l'Assemblée générale doit élire à sa soixante-troisième session pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 et reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature de trois membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (voir les décisions 2008/201 C et 2008/201 E).

Comité chargé des organisations non gouvernementales**(19 membres élus pour un mandat de quatre ans)***Composition du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010*

Angola	Inde
Burundi	Israël
Chine	Pakistan
Colombie	Pérou
Cuba	Qatar
Dominique	Roumanie
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Soudan
Fédération de Russie	Turquie
Guinée	

Organes d'experts

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

(27 membres)

Afrique du Sud	Inde
Allemagne	Iran (République islamique d')
Argentine	Italie
Australie	Japon
Autriche	Maroc
Belgique	Mexique
Brésil	Norvège
Canada	Pays-Bas
Chine	Pologne
Espagne	Portugal
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	
France	Suède

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

(33 membres)

Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Japon
Argentine	Nigéria ^u
Australie	Norvège
Autriche	Nouvelle-Zélande
Belgique	Pays-Bas
Brésil	Pologne
Canada	Portugal
Chine	Qatar
Danemark	République tchèque
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Finlande	Serbie
France	Suède
Grèce	Ukraine
Iran (République islamique d')	Zambie
Irlande	

^u À sa 6^e séance plénière, le 29 avril 2008, le Conseil a approuvé la demande d'admission à la qualité de membre, présentée par le Nigéria dans le document E/2008/9/Add.12 (voir décision 2008/201 C).

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2008^v</i>	<i>Composition en 2009^{u,w}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2011
Allemagne	Allemagne	2011
Bénin	Bénin	2009
Brésil	Botswana	2011
Burundi	Brésil	2009
Chine	Burundi	2009
Chypre	Chine	2011
Fédération de Russie	Chypre	2009
Italie	Érythrée	2011
Liban	Fédération de Russie	2011
Malte	Kirghizistan	2011
Namibie	Malte	2011
Nigéria	Nigéria	2009
Ouganda	Pologne	2009
Panama	Slovaquie	2009
Pologne	Sri Lanka	2011
Portugal	Suède	2011
République-Unie de Tanzanie	Tunisie	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Sénégal		
Slovaquie		
Sri Lanka		
Suède		
Tunisie		

^v À sa 3^e séance, le 6 février 2007, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection des 10 membres ci-après pour un mandat prenant effet à la date de l'élection : deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, trois membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2008, trois membres à choisir parmi le Groupe des États d'Asie et deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2009 (décision 2007/201 A).

^w À sa 6^e séance, le 29 avril 2008, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Afrique, de trois membres à choisir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de six membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 (décision 2008/201 C).

Comité des politiques de développement

(24 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009

Bina Agarwal (Inde)
 José Antonio Alonso (Espagne)
 Lourdes Arizpe (Mexique)
 Tariq Banuri (Pakistan)
 Albert Binger (Jamaïque)
 Olav Bjerkholt (Norvège)
 Kwesi Botchwey (Ghana)
 Gui Ying Cao (Chine)
 Ricardo Ffrench-Davis (Chili)
 Stanisława Golinowska (Pologne)
 Patrick Guillaumont (France)
 Philippe Hein (Maurice)
 Hiroya Ichikawa (Japon)
 Willene Johnson (États-Unis d'Amérique)
 Martin Khor (Malaisie)
 Amina Mama (Afrique du Sud)
 Hans Opschoor (Pays-Bas)
 Suchitra Punyaratabandhu (Thaïlande)
 Fatima Sadiqi (Maroc)
 Frances Stewart (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 Diana Tussie (Argentine)
 Milica Uvalic (Serbie)
 Anatoly Vishnevsky (Fédération de Russie)
 Samuel Wangwe (République-Unie de Tanzanie)

Comité d'experts de l'administration publique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2009

Peter Anyang' Nyong'o (Kenya)
 Ousmane Batoko (Bénin)
 Marie-Françoise Bechtel (France)
 Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc)
 Emilia Boncodin (Philippines)
 Jocelyne Bourgon (Canada)
 Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil)
 Mario P. Chiti (Italie)
 Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie)
 Jennifer Dorn (États-Unis d'Amérique)^x
 Geraldine Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)
 Edgar Alfonso González Salas (Colombie)
 Werner Jann (Allemagne)
 Taher Kannan (Jordanie)
 Pan Suk Kim (République de Corée)
 Barbara Kudrycka (Pologne)
 Florin Lupescu (Roumanie)
 Anthony Makrydemetres (Grèce)
 Jose Oscar Monteiro (Mozambique)
 Siripurapu Kesava Rao (Inde)
 Prijono Tjiptoherijanto (Indonésie)
 Luis Aguilar Villanueva (Mexique)
 Gwendoline Williams (Trinité-et-Tobago)
 Wang Xiaochu (Chine)

^x Désigné par le Conseil à sa 2^e séance, le 5 février 2008, afin de pourvoir le siège devenu vacant au sein du Comité à la suite du décès de M. Dennis Rondinelli (États-Unis d'Amérique) (décision 2008/201 B).

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

(18 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2008</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2008
Clément Atangana (Cameroun)	2010
María del Rocío Barahona Riera (Costa Rica)	2008
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	2010
Maria Virginia Brás Gomes (Portugal)	2010
Chandrashekhhar Dasgupta (Inde)	2010
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2010
Yuri Kolosov (Fédération de Russie)	2010
Jaime Marchán Romero (Équateur)	2010
Sergei N. Martynov (Biélorus)	2008
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2008
Andrzej Rzeplinski (Pologne)	2008
Eibe Riedel (Allemagne)	2010
Waleed M. Sa'di (Jordanie)	2008
Philippe Texier (France)	2008
Alvaro Tirado Mejía (Colombie)	2010
Barbara Wilson (Suisse)	2008
Zhan Daode (Chine)	2008

<i>Membres en 2009</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2012
Clément Atangana (Cameroun)	2010
María del Rocío Barahona Riera (Costa Rica)	2012
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	2010
Maria Virginia Brás Gomes (Portugal)	2010
Chandrashekhhar Dasgupta (Inde)	2010
Zdzislaw Kedzia (Pologne)	2012
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2010
Yuri Kolosov (Fédération de Russie)	2010
Jaime Marchán Romero (Équateur)	2010
Sergei N. Martynov (Biélorus)	2012
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2012
Eibe Riedel (Allemagne)	2010
Waleed M. Sa'di (Jordanie)	2012
Nikolaas Jan Schrijver (Pays-Bas)	2012
Philippe Texier (France)	2012
Alvaro Tirado Mejía (Colombie)	2010
Zhan Daode (Chine)	2012

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition jusqu'au 31 décembre 2010</i>	
<i>Huit experts élus par le Conseil</i>	<i>Huit experts désignés par le Président du Conseil</i>
Simeon Adewale Adekanye (Nigéria)	Lars-Anders Baer (Suède)
Carlos Mamani Condori (Bolivie)	Hassan Id Balkassm (Maroc)
Paimaneh Hasteh (Iran (République islamique d'))	Elisa Canqui Mollo (Bolivie)
Eugenio A. Insigne (Philippines) ^y	Michael Dodson (Australie)
Liliane Muzangi Mbella (République démocratique du Congo)	Tonya Gonnella Frichner (États-Unis d'Amérique)
A. A. Nikiforov (Fédération de Russie)	Margaret Lokawua (Ouganda)
Bartolomé Clavero Salvador (Espagne)	Pavel Sulyandziga (Fédération de Russie)
Carsten Smith (Norvège)	Victoria Tauli Corpuz (Philippines)

^y Élu à la 32^e séance, le 16 juillet 2008, à un siège devenu vacant à la suite de la démission de Xiaomei Qin (Chine) pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2009 (décision 2008/201 E).

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

(25 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition jusqu'au 30 juin 2009

Moftah Jassim Al-Moftah (Qatar)
 Bernell L. Arrindell (Barbade)
 Noureddine Bensouda (Maroc)
 Rowena G. Bethel (Bahamas)
 Nahil L. Hirsh Carrillo (Perou)
 Danies Kawama Chisenda (Zambie)
 Paolo Ciocca (Italie)
 Christian Comolet-Tirman (France)^z
 Andrew Dawson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 Miguel Ferre Navarrete (Espagne)
 Liselott Kana (Chili)^{aa}
 Harry Msamire Kitillya (République-Unie de Tanzanie)
 Kyung Geun Lee (République de Corée)
 Tizhong Liao (Chine)
 Habiba Louati (Tunisie)
 Ronald Peter van der Merwe (Afrique du Sud)
 Frank Mullen (Irlande)
 Dmitry Vladimirovich Nikolaev (Fédération de Russie)
 Robin Oliver (Nouvelle-Zélande)^{bb}
 Serafin U. Salvador, Jr. (Philippines)
 Erwin Silitonga (Indonésie)
 Stig B. Sollund (Norvège)
 Robert Waldburger (Suisse)
 Armando Lara Yaffar (Mexique)
 Eduardo Zaidensztat Capnikcas (Uruguay)

^z Désigné par le Secrétaire général afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de Pascal Saint-Amans (France) (décision 2008/201 B).

^{aa} Désigné par le Secrétaire général afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de Patricia A. Brown (États-Unis d'Amérique) (décision 2008/201 B).

^{bb} Désigné par le Secrétaire général afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de Nobuyuki Nakamura (Japon) (décision 2008/201 B).

Organes apparentés

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2008</i>	<i>Composition en 2009</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Allemagne	2009
Antigua-et-Barbuda	Antigua-et-Barbuda	2010
Australie	Bahamas	2009
Autriche	Bangladesh	2011
Bahamas	Cameroun	2009
Burkina Faso	Canada ^{cc}	2010
Cameroun	Chine	2010
Chine	Croatie	2009
Colombie	Cuba	2011
Croatie	Danemark ^{cc}	2009
Espagne	États-Unis d'Amérique	2011
États-Unis d'Amérique	Éthiopie	2009
Éthiopie	Fédération de Russie	2010
Fédération de Russie	Finlande	2011
Finlande	France ^{cc}	2009
Grèce	Haïti	2010
Guatemala	Inde	2009
Haïti	Iran (République islamique d')	2010
Inde	Italia ^{cc}	2010
Iran (République islamique d')	Japon	2010
Irlande	Libéria	2011
Japon	Malaisie	2009
Malaisie	Mali	2009
Mali	Mauritanie	2009
Mauritanie	Myanmar	2009
Myanmar	Norvège	2011
Norvège	Pays-Bas	2010
Pakistan	République centrafricaine	2009
Pays-Bas	République de Corée	2011
République centrafricaine	Roumanie	2010
République de Corée	Slovénie	2011
Roumanie	Soudan	2011
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Suède	2009
Rwanda	Suisse	2011
Serbie	Uruguay	2011
Suède	Zimbabwe	2010
Zimbabwe		

^{cc} À sa 6^e séance, le 29 avril 2008, le Conseil a élu le Canada, le Danemark, la France et l'Italie pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2009 afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de l'Australie, de l'Autriche, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Grèce (décision 2008/201 C).

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(76 membres)

Afrique du Sud	Liban
Algérie	Luxembourg ^{dd}
Allemagne	Madagascar
Argentine	Maroc
Australie	Mexique
Autriche	Monténégro ^{dd}
Bangladesh	Mozambique
Belgique	Namibie
Bénin ^{dd}	Nicaragua
Brésil	Nigéria
Canada	Norvège
Chili	Nouvelle-Zélande
Chine	Ouganda
Chypre	Pakistan
Colombie	Pays-Bas
Costa Rica	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne
Danemark	Portugal
Égypte	République de Corée
Équateur	République démocratique du Congo
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Estonie	Roumanie
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Saint-Siège
Ex-République yougoslave de Macédoine	Serbie
Grèce	Suède
Guinée	Somalie
Hongrie	Soudan
Inde	Suisse
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Israël	Tunisie
Italie	Turquie
Japon	Venezuela (République bolivarienne du)
Jordanie	Yémen
Kenya	Zambie
Lesotho	

^{dd} Élu à la 6^e séance, le 29 avril 2008, conformément à la résolution 62/123 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2007 (décision 2008/201 C).

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2008</i>	<i>Composition en 2009</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Algérie	Allemagne.	2011
Angola	Angola	2009
Antigua-et-Barbuda	Antigua-et-Barbuda.	2009
Australie	Autriche	2011
Azerbaïdjan	Azerbaïdjan.	2010
Bangladesh	Bhoutan	2009
Bénin	Chine	2009
Bhoutan	Colombie	2010
Chine	Cuba	2011
Colombie	Danemark	2009
Danemark	États-Unis d'Amérique	2010
Équateur	Fédération de Russie.	2011
États-Unis d'Amérique	Finlande ^{ee}	2010
Fédération de Russie	France.	2009
France	Haïti	2010
Haïti	Inde.	2009
Inde	Iran (République islamique d')	2011
Irlande	Malawi	2009
Islande	Mauritanie	2011
Italie	Mexique	2011
Jamaïque	Norvège	2011
Japon	Nouvelle-Zélande ^{ee}	2010
Malawi	Pays-Bas	2009
Norvège	République centrafricaine	2009
Pakistan	République de Corée.	2010
Pays-Bas	République démocratique populaire lao	2010
République centrafricaine	République-Unie de Tanzanie	2010
République de Corée	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2011
République démocratique populaire lao	Sénégal	2009
République-Unie de Tanzanie	Serbie	2009
Sénégal	Sierra Leone	2011
Serbie	Slovaquie	2010
Slovaquie	Somalie.	2009
Somalie	Suède	2009
Suède	Turquie ^{ee}	2010
Suisse	Yémen	2011

^{ee} À sa 6^e séance, le 29 avril 2008, le Conseil a élu la Finlande, la Nouvelle-Zélande et la Turquie pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2009 afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de l'Italie, de l'Australie et de l'Irlande (décision 2008/201 C).

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^{ff}

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2008</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Australie	2010	Algérie ^{gg}	2008
Belgique	2009	Canada	2010
Burundi	2010	Colombie	2008
Cap-Vert	2009	États-Unis d'Amérique	2009
Cuba	2010	Philippines	2009
Fédération de Russie	2009	Finlande ^{gg}	2008
Inde	2009	Guinée	2010
Indonésie	2008	Haïti	2010
Iran (République islamique d')	2009	Italie ^{gg}	2008
Japon	2008	Koweït	2010
Mexique	2008	Pays-Bas	2009
Norvège	2010	Pakistan	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008	Pérou	2009
Soudan	2010	République démocratique du Congo	2010
Suède	2009	République-Unie de Tanzanie	2008
Thaïlande	2010	Slovénie	2008
Ukraine	2008	Zambie	2009
Zimbabwe	2008		

^{ff} Conformément à la résolution 50/8 de l'Assemblée générale du 1^{er} novembre 1995, le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) élisent chacun 18 membres choisis parmi les États Membres de l'ONU ou de la FAO, comme indiqué dans ladite résolution. Les membres du Conseil d'administration ont été choisis parmi les États figurant sur les cinq listes établies dans les Textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial, qui sont reproduites dans le document E/2008/9/Add.5.

^{gg} L'Algérie, la Finlande et l'Italie ont remplacé le Soudan, la Suisse et l'Autriche dont la démission a pris effet le 1^{er} janvier 2008.

<i>Composition en 2009</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO^{hh}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Angola	2011	Allemagne	2010
Australie	2010	Canada	2010
Belgique	2009	États-Unis d'Amérique . . .	2009
Burundi	2010	Guinée	2010
Cap-Vert	2009	Haïti	2010
Chine	2011	Koweït	2010
Cuba	2010	Pakistan	2009
Fédération de Russie	2009	Pays-Bas	2009
Guatemala	2011	Pérou	2009
Inde	2009	Philippines	2009
Iran (République islamique d') . . .	2009	République démocratique du Congo	2010
Japon	2011	Zambie	2009
Norvège	2010		
République tchèque	2011		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2011		
Soudan	2010		
Suède	2009		
Thaïlande	2010		

^{hh} Les six sièges demeurés vacants seront pourvus par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture lors de sa session de novembre 2008.

Organe international de contrôle des stupéfiants

(13 membres élus pour un mandat de cinq ans)

**Membres élus par le Conseil économique et social
pour siéger à l'Organe créé en application du Protocole
de 1972 portant amendement de la Convention unique
sur les stupéfiants de 1961**

<i>Composition à partir du 2 mars 2007</i>		<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>
Joseph Bediako Asare (Ghana)		2010
Sevil Atasoy (Turquie)		2010
Tatiana Borisovna Dmitrieva (Fédération de Russie)		2010
Philip O. Emafo (Nigéria)		2010
Hamid Ghodse (République islamique d'Iran)		2012
Camilo Uribe Granja (Colombie)		2010
Carola Lander (Allemagne)		2012
Melvyn Levitsky (États-Unis d'Amérique)		2012
María Elena Medina-Mora Icaza (Mexique)		2012
Sri Suryawati (Indonésie)		2012
Brian Watters (Australie)		2010
Raymond Yans (Belgique)		2012
Xin Yu (Chine)		2012

**Conseil d'administration de l'Institut international
de recherche et de formation pour la promotion
de la femme**

(10 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2009

Bélarus	Israël
Égypte	Philippines
Espagne	République arabe syrienne
Grenade	Slovaquie
Honduras	Zimbabwe

**Comité d'attribution du Prix des Nations Unies
en matière de populationⁱⁱ****(10 membres élus pour un mandat de trois ans)**

Composition jusqu'au 31 décembre 2009

Algérie	Pérou
Bangladesh	République démocratique du Congo
Haïti	République tchèque
Iran (République islamique d')	République-Uni de Tanzanie
Malaisie	Suède

ⁱⁱ Pour les règles régissant l'attribution du Prix, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise

(22 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2008</i>	<i>Composition en 2009</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Danemark ^{jj}	Brésil	2011
El Salvador	Congo.	2011
États-Unis d'Amérique	Danemark	2011
Éthiopie	El Salvador	2009
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique.	2010
Grenade	Éthiopie	2010
Guatemala	Fédération de Russie.	2010
Inde	France ^{kk}	2010
Iran (République islamique d')	Guatemala	2010
Irlande ^{ll}	Inde	2010
Italie ^{ll}	Iran (République islamique d')	2010
Japon	Irlande	2009
Luxembourg	Japon	2009
Mauritanie	Mauritanie	2010
Monaco	Myanmar	2009
Myanmar	Pays-Bas ^{ll}	2009
Nouvelle-Zélande	Sénégal	2009
République démocratique du Congo	Slovaquie.	2009
Sénégal	Suisse.	2009
Slovaquie	Thaïlande.	2011
Suisse	Turquie.	2011
Thaïlande	Zambie.	2009
Zambie		

^{jj} À sa 2^e séance, le 5 février 2008, le Conseil a élu le Danemark afin de pourvoir un siège devenu vacant à la suite de la démission de la Norvège, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection (décision 2008/201 B).

^{kk} À sa 6^e séance, le 29 avril 2008, le Conseil a élu la France et les Pays-Bas afin de pourvoir deux sièges devenus vacants à la suite de la démission de Monaco et du Luxembourg, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2009 (décision 2008/201 C).

^{ll} À sa 6^e séance, le 29 avril 2008, le Conseil a élu l'Irlande afin de pourvoir un siège devenu vacant à la suite de la démission de l'Italie, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection (décision 2008/201 C).

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

(58 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2008^{mm}</i>	<i>Composition en 2009^{mm, nn}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Antigua-et-Barbuda	2012
Antigua-et-Barbuda	Allemagne	2011
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2011
Argentine	Argentine	2010
Bahreïn	Arménie	2012
Bangladesh	Bahreïn	2011
Belgique	Bangladesh	2012
Brésil ^{oo}	Brésil	2011
Burkina Faso	Burkina Faso	2011
Burundi	Burundi	2010
Canada	Chili	2010
Chile	Chine	2012
Chine	Congo	2011
Congo ^{oo}	États-Unis d'Amérique	2010
Émirats arabes unis	Éthiopie	2012
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2010
Fédération de Russie	Finlande	2010
Finlande	Grenade	2010
France	Guatemala	2012
Ghana	Guinée équatoriale	2010
Grenade	Honduras	2011
Guinée équatoriale	Inde	2011
Haïti	Indonésie	2010
Honduras	Iran (République islamique d')	2010
Inde	Iraq	2011
Indonésie	Israël	2011
Iran (République islamique d')	Italie	2010
Iraq ^{pp}	Jamaïque	2011
Israël ^{oo}	Japon	2010
Italie	Kenya	2011
Jamahiriya arabe libyenne	Mauritanie	2010
Jamaïque ^{oo}	Niger	2010
Japon	Pakistan	2010
Kenya	Pays-Bas	2010
Mauritanie	Pologne	2010
Niger	République de Corée	2012
Norvège	République tchèque	2012
Ouganda	Roumanie	2011
Pakistan	Rwanda	2012
Pays-Bas	Sénégal	2010

<i>Composition en 2008^{mm}</i>	<i>Composition en 2009^{mm, nn}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Pologne	Serbie.	2011
République tchèque	Soudan.	2012
République-Unie de Tanzanie	Sri Lanka.	2011
Roumanie	Swaziland.	2011
Rwanda	Tunisie.	2012
Sénégal	Venezuela (République	
Serbie	bolivarienne du)	2010
Slovaquie	Zambie.	2011
Sri Lanka	Zimbabwe.	2010
Suède		
Swaziland		
Trinité-et-Tobago		
Venezuela (République		
bolivarienne du)		
Zambie		
Zimbabwe		

^{mm} À sa 6^e séance, le 29 avril 2008, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2008. Toujours à sa 6^e séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011 (décision 2008/201 C).

ⁿⁿ À sa 6^e séance, le 29 avril 2008, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Afrique, d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Asie, d'un membre à choisir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de cinq membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 (décision 2008/201 C).

^{oo} Élu à la 48^e séance, le 4 octobre 2007, à un siège devenu vacant pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008 (décision 2007/201 D).

^{pp} Élu à la 6^e séance, le 29 avril 2008, à un siège devenu vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011 (décision 2008/201 C).

Autres organes subsidiaires

Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum est composé de tous les États Membres de l'ONU et des États membres des institutions spécialisées (voir la résolution 2000/35 du Conseil économique et social).

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix^{qq}

(31 membres élus pour un mandat de deux ans, le cas échéant)^{rr}

Composition à compter du 23 juin 2008

Sept membres choisis par le Conseil de sécurité

Afrique du Sud

Belgique

Chine

États-Unis d'Amérique

Fédération de Russie

France

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sept membres élus par le Conseil économique et social

Angola

Brésil

Guinée-Bissau

Indonésie

Luxembourg

République tchèque

Sri Lanka

Cinq pays figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'ONU et les contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, sont les plus importantes (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Allemagne

Italie

Japon

Norvège

Pays-Bas

Cinq pays figurant parmi ceux qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions de l'ONU (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Bangladesh

Ghana

Inde

Nigéria

Pakistan

Composition à compter du 23 juin 2008

Sept membres élus par l'Assemblée générale

Burundi

Chili

Égypte

El Salvador

Fidji

Géorgie

Jamaïque

^{qq} Pour les directives régissant la composition du Comité d'organisation, voir les paragraphes 4, 5 et 6 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et le paragraphe 1 de la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité.

^{rr} À ses 11^e et 29^e séances, les 20 juin et 11 juillet 2008, le Conseil a décidé de proroger le mandat des sept membres élus du Conseil économique et social qui siègent au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour synchroniser leurs mandats avec ceux des membres élus et d'autres membres de l'Assemblée générale dont les mandats ont également été prorogés. Par conséquent, les mandats actuels des membres du Comité d'organisation viennent à expiration le 31 décembre 2008 (voir les décisions 2008/201 D et E du Conseil).